

EM. 2791 12/3/64
Pl. 847 10/3/64

Centre de Recherches du Ministère de l'Education Nationale du Liban



الجمهورية اللبنانية
مكتب وزير الدولة لشؤون التنمية الإدارية
مركز مشاريع ودراسات القطاع العام

République Libanaise
Bureau du Ministre d'Etat pour la Réforme Administrative
Centre des Projets et des Etudes sur le Secteur Public
(C.P.E.S.P.)

LES INSTITUTEURS PUBLICS
ET LEUR FORMATION DANS LES ECOLES NORMALES

par E.J-P Valin

tome

1

Analyse quantitative:

- Le personnel enseignant du Primaire
- Effectifs et budget des Ecoles Normales
- Les besoins en instituteurs

وزارة التصميم العام
مركز التوثيق
الرقم 518
تاريخ الدخول

Les instituteurs publics
et leur formation dans les écoles normales

Avant-propos

Le développement économique et social d'un pays est sous la dépendance étroite du développement quantitatif et qualitatif de l'éducation, lequel est lui-même conditionné, entre autres, par le nombre et la qualification du personnel enseignant en général, des maîtres de l'enseignement primaire en particulier.

Sans doute, la formation des instituteurs n'est pas le seul facteur qui intéresse le développement de l'enseignement, puisque celui-ci suppose aussi un accroissement parallèle des constructions scolaires, des manuels, et du matériel didactique, des structures administratives rationnelles, des méthodes et techniques adaptées au lieu et au temps.

Mais ce sont là des thèmes que nous nous réservons de traiter ultérieurement dans le cadre d'un effort national de planification de l'Éducation et nous nous intéresserons ici uniquement à la formation des instituteurs publics dans les Ecoles Normales.

Pour bien situer les dimensions et les limites de cette étude, il importe de savoir qu'au Liban, la population scolarisable de 6 à 12 ans, estimée à 220.000 (1) se répartit dans les établissements privés (42 %), dans les écoles officielles (40%), et que 18 % des enfants d'âge scolaire ne sont pas scolarisés. Ce secteur non-scolarisé correspondant aux couches les plus économiquement faibles de la population intéresse en totalité l'enseignement officiel. De sorte que la pénurie actuelle d'enseignants, à ce niveau se chiffre autour de 2000 instituteurs publics.

C'est donc un problème d'intérêt primordial que nous abordons. Nous procéderons d'abord à une analyse transversale et longitudinale (rétrospective) de la "production" des Ecoles Normales, nous la rapprocherons ensuite de ce qu'elle devrait être (analyse prospective) pour satisfaire aux besoins futurs du pays et en tirerons toutes les conclusions qui s'imposent. C'est à la lumière de ces conclusions que nous proposerons certaines mesures correctives et préventives.

(1) Estimation IRFED 1963

Nos méthodes ont été celles des sciences sociales ; nous avons largement utilisé les statistiques, les enquêtes par questionnaires et interviews, le dépouillement de documents officiels et les visites sur place. Un effort particulier a été fait en ce qui concerne le contrôle des données statistiques. Si l'on peut faire confiance à leur relativité, elles restent néanmoins, en valeur absolue, entachées d'une certaine marge d'imprécision difficile à estimer.

On pourra penser qu'un tel souci de rigueur, un tel luxe de méthode, un tel degré d'analyse sont superflus pour la recherche de solutions "de bon sens" à des lacunes "trop évidentes". Tel n'est pas notre avis, quinze années de pratique de la recherche nous ont appris à nous méfier des "évidences", quatre années d'Assistance Technique nous ont rendus prudents à l'égard des solutions de "bon sens" ; et l'on verra que nos recommandations, élaborées à la lumière des facteurs mis à jour par la recherche, se situent parfois loin des solutions qu'une attitude "secouriste" aurait pu trop hâtivement suggérer (1).

Nous adressons nos remerciements à Monsieur le Ministre de l'Éducation, à Monsieur le Directeur Général, à Monsieur le Chef du Service de l'Enseignement Normal, à Messieurs les Directeurs d'Écoles Normales, aux Inspecteurs et à nos collaborateurs du Centre de Recherches, à tous ceux qui nous ont aidés et que nous avons consultés, aux élèves-maîtres enfin, objets et sujets de ce travail.

Tous savent que les réalités, que nous exposons, ne doivent pas être considérées sous l'angle de la critique dévalorisante mais qu'elles visent au contraire à la recherche de solutions mieux adaptées à l'effort de développement entrepris.

Le seul fait que cette tâche nous ait été confiée, témoigne suffisamment de l'intérêt que les autorités^v attachent et de la confiance dont elles nous honorent. Nous leur en savons gré.

Plan de l'étude

- 1ère partie : Le personnel enseignant des écoles primaires.
- 2ème partie : Les effectifs des écoles normales (évolution situation)
- 3ème partie : Les besoins en instituteurs (plan décennal)
- 4ème partie : Les élèves-maîtres (enquête psycho-sociologique)
- 5ème partie : La formation dans les écoles normales.
- 6ème partie : Conclusions - Recommandations.

(1) Une "Economie de l'Assistance Technique" et des recherches opérationnelles dans ce domaine prouveront sans doute un jour que l'expertise clinique ou la mission-éclair n'est peut-être pas partout et toujours une forme d'assistance des plus économiques sous l'angle de la productivité et de l'efficacité.

Première partie

Le personnel enseignant des écoles primaires

Il doit exister actuellement au Liban, environ 2550 écoles primaires parmi lesquelles il convient de distinguer :

- a) - 1300 écoles officielles dont 200 sont propriété de l'Etat, et 1100 occupent des salles en location souvent mal adaptées aux activités d'enseignement et qui grèvent lourdement le budget de l'Enseignement.
- b) - 1250 écoles privées dont 800 à 900 sont des écoles gratuites subventionnées par l'Etat à raison de 25 Livres libanaises par élève et par an. La grande majorité de ces écoles privées gratuites sont entre les mains de religieux.

Pour 1964, les subventions atteindront quelque 4 millions de livres. Encore faut-il remarquer que toutes les demandes ne sont pas satisfaites et que chaque année, l'indemnité est refusée à 100 ou 150 écoles qui ne satisfont pas aux exigences prescrites.

Le personnel enseignant dans ces écoles, soumises à l'inspection officielle, est généralement d'un niveau d'instruction très moyen, sinon faible, sans formation pédagogique solide, faiblement rémunéré (1) et assez mouvant.

Le personnel enseignant des écoles primaires officielles :

Les services du Ministère estiment à 8000 environ le nombre des instituteurs publics des écoles primaires et complémentaires.

Parmi ces instituteurs, il faut distinguer 3 catégories, différentes du point de vue de la situation administrative, de leur niveau d'instruction générale, de leur formation professionnelle et de leur traitement.

- 1) Les diplômés de l'Ecole Normale : ils sont environ un millier, soit 12 % de l'ensemble du personnel enseignant primaire officiel. Il s'agit d'effectifs assez fluides. Les abandons sont nombreux chaque année : les instituteurs diplômés s'estiment insatisfaits de leur métier, de leur gain, de leurs conditions de travail. Pour eux, la seule issue est la poursuite d'études universitaires, dont le choix et l'aboutissement pèsent peu dans la décision.

De plus l'Administration prélève chaque année parmi ces instituteurs plusieurs dizaines de cadres pour les besoins d'autres ministères (finances, douanes, offices publics, ...) C'est à cette catégorie d'instituteurs issus des Ecoles Normales que nous consacrons cette étude.

- 2) Les instituteurs non-diplômés : Chaque année, le Ministère fait appel à plusieurs centaines de brevetés ou bacheliers qui, après avoir subi un concours de sélection basé sur les seules connaissances scolaires, et de niveau sensi-

(1) Dans un journal local "L'Orient" du 14 Février 1964, on pouvait lire sur une même page que les instituteurs des écoles privées primaires gratuites réclamaient le relèvement de leurs traitements de 35 à 150 LL par mois et, dans les petites annonces, on offrait 225 LL par mois à une bonne "sachant parfaitement cuisiner et repasser".



blement parallèle à celui de l'entrée à l'École Normale, sont placés dans les écoles officielles, avec un traitement variant selon les diplômes qu'ils possèdent.

Ce recrutement est irrégulier et quantitativement variable suivant les besoins et plus souvent selon les moyens dont on dispose.

Actuellement, on peut estimer à 7000 environ le nombre de ces "maîtres sans qualification professionnelle (soit 88 % du personnel enseignant). Notons toutefois que 1900 ont suivi les stages de formation accélérée pour les maîtres en exercice (1).

Ce contingent de maîtres auxiliaires se décompose, d'après le niveau d'instruction, selon le tableau ci-dessous que nous avons pu établir à partir de documents officiels (décrets de nominations) :

Maîtres auxiliaires possédant							
	Bac 2: %	Bac 1: %	Brevet: %	TOTAL:			
1960	8	71	221	73	300		
1961	41 (10 %)		402	90	443		
1962	33	135	673	80	846		
1963	39	94	1113	89	1246		

Il ne faudrait pourtant pas en conclure que le corps enseignant primaire non-normalien comporte 3 % de Bacheliers complets. Ces bacheliers acceptent généralement un poste d'instituteur comme situation d'attente, anti-chambre de l'Université. Leur séjour dans l'enseignement primaire est de courte durée.

(2)
Comme on le voit, la masse de ces auxiliaires possède le brevet. Ils sont cependant pour la plupart assez faibles dans les matières principales (langue arabe, langue française et mathématiques). Ils sont aussi plus jeunes en moyenne que les normaliens, et sont, à l'exception de ceux qui ont suivi les stages de formation accélérée, totalement inexpérimentés quant à la pratique pédagogique.

- 3) Les contractuels : Un décret officiel interdisant la mise en poste des instituteurs cadres dans les villages éloignés, le Ministère doit avoir recours, pour ces postes isolés, à des contractuels d'un niveau égal ou inférieur au brevet. Ce sont presque exclusivement des garçons (les filles n'acceptent pas cet isolement) dont le traitement mensuel (sur 9 mois) vient d'être relevé de 150 à 200 LL.

(1) Ces stages d'été de deux mois sont prévus cette année pour 750 à 800 maîtres.

(2) Notons que quelques centaines d'auxiliaires recrutés avant 1960 ne possèdent pas même le Brevet.

Ce personnel est peu nombreux et lui aussi assez mouvant.

Traitements et avancement des instituteurs

Voici les traitements de début des instituteurs non-contractuels, qui commencent comme stagiaires et sont titularisés dans le courant de la seconde année d'exercice.

Diplômés de l'Ecole Normale	1) Stagiaire	232,5 LL ⁽¹⁾	(6° échelon)	avancement	
	2) Titulaire	287,5	(4° échelon)	dès titularisation	
non-normaux	Bac.1	1) Stagiaire	205	(7° échelon)	avancement
		2) Titulaire	232,5	(6° échelon)	dès titularisation
normaux	Bac.2	1) Stagiaire	205	(7° échelon)	avancement
		2) Titulaire	205	(7° échelon)	dès nomination
liens	Brevet	1) Stagiaire	205	(7° échelon)	avancement
		2) Titulaire	205	(7° échelon)	dès nomination

Les instituteurs sont classés parmi les fonctionnaires de 4ème catégorie. Leur statut prévoit deux grades dont les échelons se chevauchent partiellement comme on peut le constater ci-dessous. Ces deux grades correspondent en fait aux instituteurs des écoles primaires d'une part, aux maîtres de cours complémentaires d'autre part.

Signalons que, dans les deux grades, l'avancement normal est d'un échelon tous les deux ans (Cette période peut être écourtée par des promotions au choix, ou allongée à titre de sanction professionnelle).

Le passage du primaire au secondaire, c'est-à-dire du grade de Moudarrès (instituteur) à celui de Moallèm (maître) est possible.

Instituteurs Primaires		Maîtres de cours complémentaire	
7° échelon	205 LL		
6° échelon	232,5		
5° échelon	260		
4° échelon	287,5		
3° échelon	315		
2° échelon	342,5	7° échelon	342,5 LL
1° échelon	375	6° échelon	375
		5° échelon	407,5
		4° échelon	440
		3° échelon	472,5
		2° échelon	505
		1° échelon	550

(1) 3 livres libanaises = 1 dollar

Fluidité du personnel enseignant :

Voulant examiner de plus près les abandons, démissions, mises "hors cadre" ou transferts, nous avons dénombré sur documents officiels : 63 cas en 1961, 104 cas en 1962, et 190 cas en 1963, qui se décomposent en moyenne comme suit :

- 50 % démissionnent ou demandent leurs mises hors cadre pour continuer leurs études.
- 30 % sont transférés à d'autres ministères pour occuper des emplois plus rémunérateurs.
- 20 % ne se présentent pas aux postes auxquels ils ont été nommés.

Les mises à la retraite sont rares et statistiquement négligeables. On voit que tout plan de développement qui ne tiendrait pas compte de cette instabilité des effectifs, serait entaché d'erreurs non négligeables. On voit également combien il peut être malaisé d'établir des prévisions sans statistiques de base. Sans le dénombrement que nous avons effectué, pouvait-on supposer, par exemple, que le corps enseignant primaire perdait chaque année autant de maîtres qu'il sortait de diplômés des Ecoles Normales ?

Quelques caractéristiques particulières de la profession d'instituteur public :

- Peu d'inspections : Il existe seulement une quinzaine d'inspecteurs "Éducation Nationale" dépendant de l'Inspection Centrale. La plupart étant licenciés en Droit, leur action est limitée en fait au contrôle administratif. Ils sont désormais recrutés par voie de concours.
- Pas de Conseiller Pédagogique : Ils ont été supprimés par la récente réforme administrative. Pas de Conférences ou de journées pédagogiques. Une revue pédagogique mensuelle.
- Le Syndicat est interdit. Les amicales inexistantes.
- L'instituteur n'a pas droit au logement. Il n'a pas non plus d'indemnité de logement. Il lui est accordé une indemnité pour charge de famille. Il peut faire appel à une caisse spéciale d'indemnité en cas de maladie. Il bénéficie d'un système d'assurance-retraite.
- Il peut accéder à un poste de direction d'école primaire à l'ancienneté et à l'aide d'appuis de personnalités influentes.
- L'année scolaire comporte 125 jours de travail effectif dans les villes (où les examens amputent largement l'année scolaire en accaparant les locaux et en mobilisant les maîtres) et 155 jours dans les agglomérations moins importantes.

A l'École Normale, l'année scolaire ne compte guère plus que 125 jours de travail, non compris les jours de grève ou de congés exceptionnels.

Répartition géographique de la scolarisation :

Nous ne possédons pas la répartition du personnel enseignant dans les cinq mohafazats ou départements administratifs du pays, mais nous donnons ci-dessous, à titre indicatif, la répartition des effectifs (1) scolarisés (1961-62) qui nous donne à peu de chose près une idée de la répartition géographique des instituteurs :

Mohafazat	Population : scolarisable 6-15 ans (estimation)	Scolarisés (primaire)			Non-Scolarisés	
		Privé	Officiel	Total	Effectif	%
Beyrouth	117.500	57.000	13.850	70.850	46.650	39,7 %
Nord	88.500	20.350	38.500	58.850	29.850	33,5 %
Mont-Liban	97.500	55.050	28.000	83.050	14.450	14,8 %
Sud	62.200	11.700	29.000	40.700	21.500	34,6 %
Bekaa	59.800	12.850	17.500	30.350	29.450	49,2 %
TOTAL	425.500	156.950	126.850	283.800	141.700	33,3 %

Si, faute d'avoir pu contrôler les chiffres en valeur absolue, nous attachons seulement de l'importance à leur relativité, nous pouvons dire :

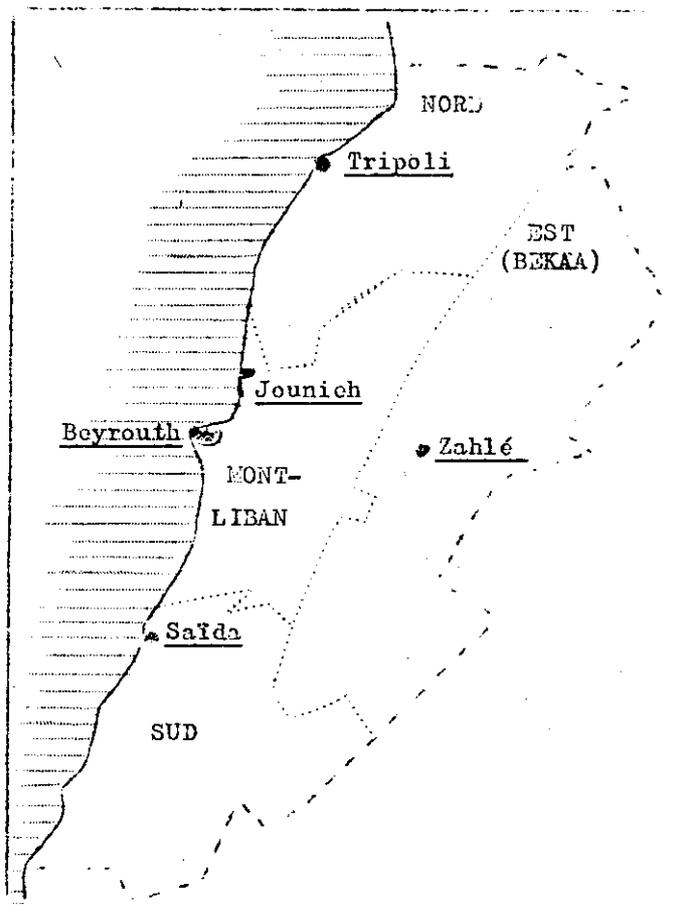
- 1) que la Bekaa est la région la plus sous-enseignée.
- 2) que le Mont-Liban est la région la plus scolarisée. Elle l'est surtout par l'école privée.
- 3) dans l'ensemble 1 enfant sur 3 de 6 à 15 ans ne fréquente pas l'école.

En moyenne statistique, chaque instituteur public a une classe d'une vingtaine d'élèves, mais en fait, la distribution est très inégale, et l'on peut voir, rarement, il est vrai - des classes neuves avec 4 ou 5 élèves, et des salles vétustes surpeuplées.

Il semble, de toute façon, que toute nouvelle ventilation du personnel enseignant doive être guidée par les indications chiffrées des 2 colonnes de droite du tableau, relatives aux non-scolarisés.

Deuxième partie

Les effectifs des Ecoles Normales



Dix années séparent les deux petites et pauvres classes de la "Ecole des Voleurs" et la spacieuse et moderne Ecole Normale de Bir Hassan à Beyrouth (1956). Puis furent créées les Ecoles Normales de Tripoli et de Zahlé (Octobre 1960), Saïda (Octobre 1961) et Jounich (Octobre 1963).

De sorte qu'en 4 ans (1960-64), les effectifs de nouveaux normaliens en 1ère année ont presque quintuplés.

Ce sont ces effectifs que nous nous proposons d'étudier, non sans avoir auparavant donné quelques indications succinctes sur certains aspects législatifs et administratifs concernant les écoles normales et les normaliens.

Rappelons brièvement que les candidats aux Ecoles Normales se recrutent sur concours parmi les titulaires du Brevet Elémentaire.

Le concours de recrutement qui a lieu chaque année fin Septembre, comprend des épreuves scolaires de type classique. Les tests d'intelligence qui avaient été adjoints en 1959 viennent d'être supprimés en raison des difficultés matérielles d'application.

diplôme se prépare en trois ans, avec examen de passage chaque année.

Chaque école normale est dirigée par un professeur cadré assisté d'au moins un professeur chargé du secrétariat général.

Les écoles normales dépendent toutes du Service Central de l'Enseignement Normal et de la Formation des Maîtres en exercice.

Pour les instituteurs non-normaliens n'ayant pas reçu de formation pédagogique, il a été créé en 1959 des stages de perfectionnement de 6 ou 3 semaines. Ces stages eurent lieu pendant l'année scolaire, en 1960-61 et 62. Ils seront cette année organisés uniquement pendant les vacances d'été.

Les effectifs :

Le tableau ci-dessous présente les effectifs d'élèves-maîtres en 1ère, 2ème et 3ème années pour les quatre dernières années et pour la présente année scolaire :

		1959-60	1960-61	1961-62	1962-63	1963-64
BEYROUTH	1 ^o année	155	150	164	225	253
	2 ^o année	143	138	115	110	138
	3 ^o année	95	115	130	120	73
		393	403	409	455	464
TRIPOLI	1 ^o année	-	63	97	132	144
	2 ^o année	-	-	56	64	96
	3 ^o année	-	-	-	55	61
			63	153	251	301
ZAHLE	1 ^o année		54	58	52	65
	2 ^o année			39	40	32
	3 ^o année				28	20
			54	97	120	117
SAÏDA	1 ^o année			50	74	133
	2 ^o année				40	73
	3 ^o année					28
				50	114	234
JOUNIEN	1 ^o année					100
	2 ^o année					
	3 ^o année					
						100

N.B. : Les chiffres indiqués sont ceux des élèves effectivement inscrits. Par suite des redoublants, les nombre de seconde année peuvent être supérieurs à ceux de première de l'année précédente. Pour la même raison, les nombres d'élèves de 3ème peuvent également être supérieurs à ceux de seconde de l'année précédente.

60 - 62	155	104	51	33 %
61 - 63	267	193	74	28 %
62 - 64	369	182(max)	187(min)	50 % (min)

En gros, on peut donc dire que si jusqu'en 1963, l'Ecole Normale de Beyrouth perdait 1 élève sur 3 en cours de scolarité, les 4 Ecoles Normales

perdent maintenant 1 élève sur 2, par suite d'abandons volontaires et d'échec (volontaires (1) ou involontaires).

En moyenne, c'est surtout entre la 1ère et la 2ème année que les effectifs fondent (entre 20 et 25 %), le taux de perte baisse ensuite entre la seconde et la dernière année (10 %). Nous en analyserons par suite les raisons.

Les redoublements de classe :

Sur 100 élèves d'une promotion, il y en a environ 20 qui doublent leur première année, 12 qui reprennent leur seconde année et 5 qui doivent recommencer leur troisième.

Nous essaierons dans un prochain chapitre d'évaluer les incidences économiques de ces doublages de classe, auxquels s'ajoutent les pertes financières des fuites et des échecs, et nous verrons que ces fuites, ces échecs, ces redoublements de classe accroissent dans des proportions importantes le "prix de revient" d'un diplômé de l'Ecole de l'Ecole Normale.

Le personnel enseignant des écoles normales :

Il convient de distinguer du point de vue administratif deux catégories de professeurs :

- Les professeurs cadrés, titulaires de leur poste .
- Les professeurs contractuels, recrutés pour combler l'insuffisance numérique des cadres.

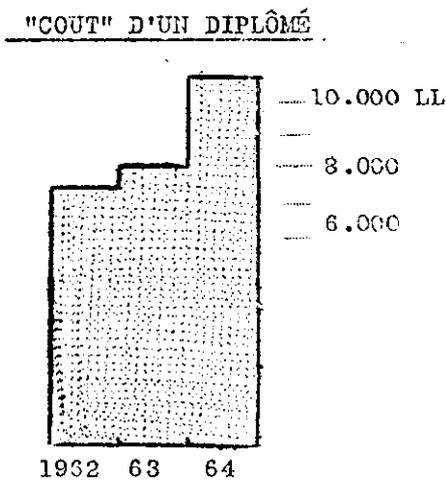
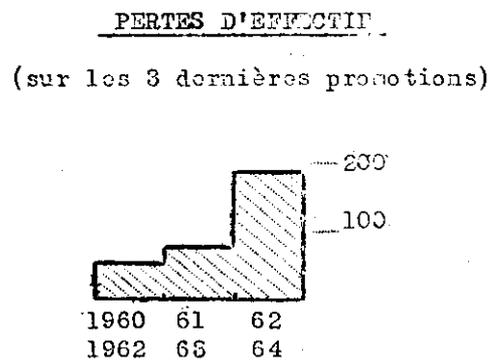
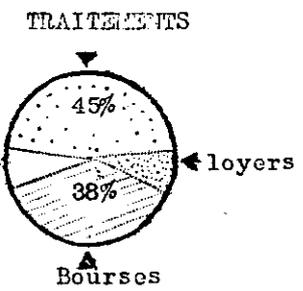
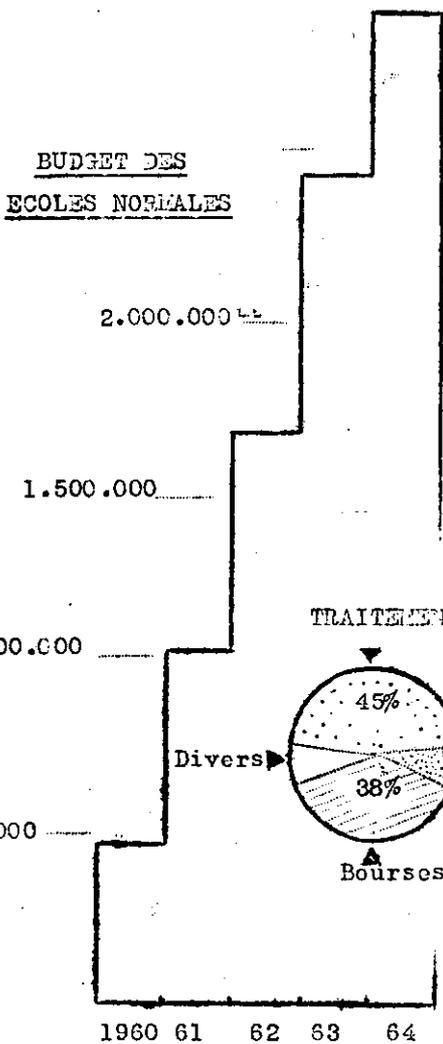
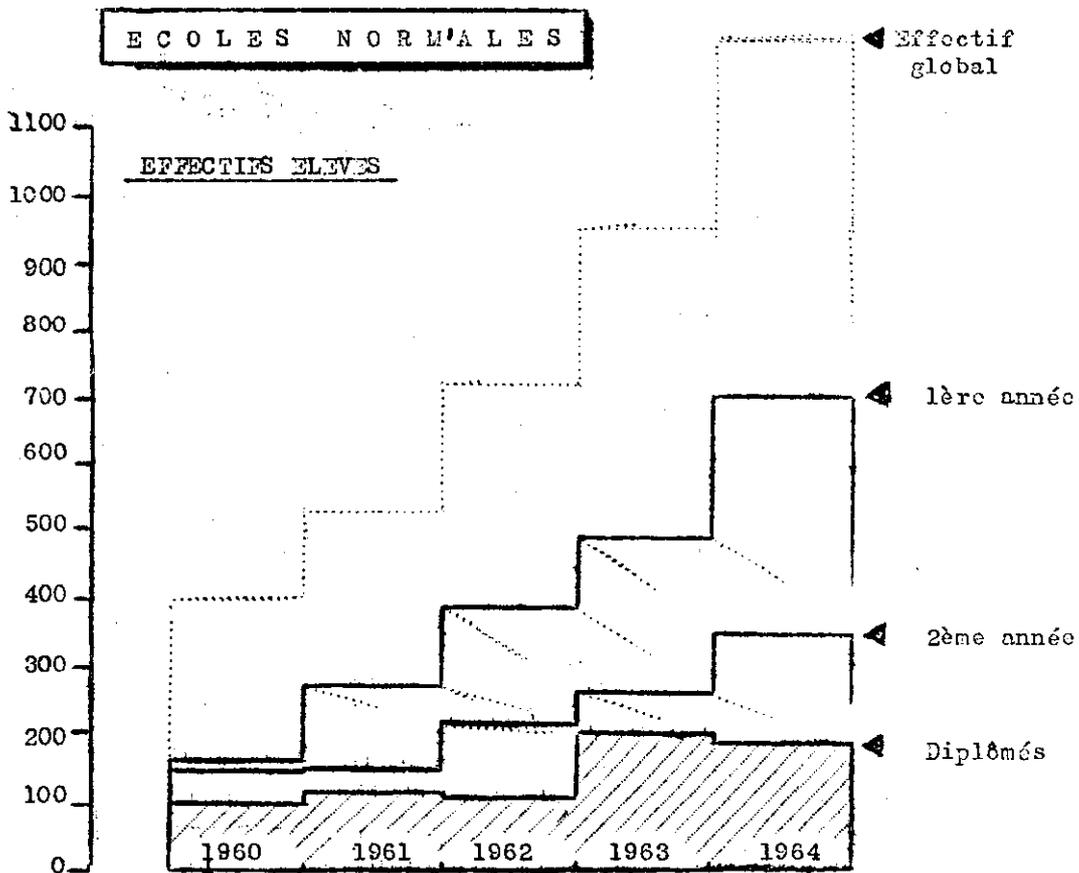
Voici le tableau complet de l'évolution de ces personnels au cours des cinq dernières années :

Ecoles Normales :		1959-60	1960-61	1961-62	1962-63	1963-64
BEYROUTH	cadrés	33	33	32	38	38
	contra.	29	30	34	30	33
		62	63	66	68	71
TRIPOLI	cadrés		2	2	5	5
	contra.		20	29	50	55
			22	31	55	60
ZAHLE	cadrés		1	1	2	2
	contra.		15	25	25	25
			16	26	27	27
SAIDA	cadrés			1	3	3
	contra.			28	41	42
				29	44	45
JOUNIEH	cadrés					2
	contra.					22
						24
TOTAL		62	101	152	194	227

Les traitements des professeurs cadrés des écoles normales se situent :

- entre 505 et 730 LL pour ceux qui ont le titre de professeur Ens. Secondaire.
- entre 635 et 1010 LL pour ceux qui ont le titre de professeur-adjoint de l'Enseignement Supérieur.

(1) Précisons un point important : en cas d'échec, l'élève-maître n'est pas tenu de restituer les bourses qui lui ont été octroyées.



Les contractuels sont payés à l'heure à raison de :

- 8 ou 12 LL selon leurs années de service dans l'enseignement s'ils ne sont pas titulaires d'une licence.
- 12 ou 16 LL selon leurs années de service dans l'enseignement s'ils sont titulaires d'une licence ou d'un doctorat.

Quelques remarques s'imposent :

- 1) Les professeurs contractuels sont beaucoup plus nombreux que les professeurs cadrés. Pour 10 cadrés, il y a en moyenne 35 contractuels.
- 2) Sauf à Beyrouth, où ils sont plus nombreux, les professeurs cadrés ont surtout des tâches administratives (Direction, Secrétariat, etc.)
- 3) En moyenne statistique, il existe un professeur pour 6 élèves.
- 4) Notons enfin qu'en 1963, pour 194 professeurs employés, il y eut 193 normaliens diplômés. Cette année, il y aura moins de normaliens diplômés que de professeurs d'Ecoles Normales. (1)

Le Budget :

La part du budget de l'Education Nationale réservé à l'Enseignement Normal est de 4 % environ. Il est intéressant de considérer l'évolution des sommes brutes (en Livres Libanaises) allouées aux Ecoles Normales durant les quatre dernières années :

1959-60	1960-61	1961-62	1962-63	1963-64
476.460	1.048.140	1.687.312	2.442.836	2.935.134

La plus grande partie de ces sommes est destinée à la rémunération des professeurs (45%), puis aux bourses des élèves-maitres (35 à 40%).

A noter que la location des établissements qui abritent actuellement les Ecoles Normales représente 7 à 8 % de l'ensemble du budget de ces Ecoles.

Le rapprochement des sommes indiquées dans le tableau ci-dessus avec les tableaux des effectifs et diplômés sortis des Ecoles Normales pour les années correspondantes permet d'estimer le prix de revient moyen d'un maître diplômé.

- 1) pour la promotion 60-62, durant leurs 3 années de formation :

$$\frac{155 \times 476.460}{393} + \frac{138 \times 1.048.140}{520} + \frac{130 \times 1.687.312}{709} \approx 775.300 \text{ LL}$$

Or sur cette promotion, il est sorti 104 diplômés.

Le coût moyen d'un de ces diplômés 1962 est donc : $775300 / 104 = 7455 \text{ LL}$

- 2) Effectuons le même calcul pour la promotion 61-63 :

$$\frac{267 \times 1.048.140}{520} + \frac{210 \times 1.687.312}{709} + \frac{203 \times 2.442.836}{940} \approx 1.565.400 \text{ LL}$$

Pour une "production" de 193 diplômés, un diplômé de cette promotion revient donc à : $1.565.400 / 193 = 8110 \text{ LL}$

(1) Il est vrai que Saïda, l'an dernier, n'avait pas encore de diplômé à son actif et que Jounich vient d'ouvrir ses portes.

- 3) Sur la promotion 62-64 (en supposant que tous les élèves de cette promotion actuellement en 3ème année soient reçus sans exception au diplôme de sortie)

$$\frac{369 \times 1.687.312}{709} + \frac{254 \times 2.442.836}{940} + \frac{182 \times 2.935.134}{1216} \neq 1.977.500 \text{ LL}$$

Coût d'un diplômé 1964, dans la probabilité optimiste de 100 % de réussite au diplôme : $1.977.500 / 182 = 10.865 \text{ LL}$

Le prix de revient par élève-année est aussi en progression constante :

1959-60	1960-61	1961-62	1962-63	1963-64
1212 LL	2016 LL	2380 LL	2599 LL	2413 LL

Sur cette base un élève-3 années revient à :

$1212 + 2016 + 2380 = 5680 \text{ LL}$ pour la promotion 1960-62

$2016 + 2380 + 2599 = 6995 \text{ LL}$ pour la promotion 1961-63

$2380 + 2599 + 2413 = 7402 \text{ LL}$ pour la promotion 1962-64

Ces estimations ne peuvent être confondues avec les précédentes, il s'agit ici non plus de "diplômés sortants" mais "d'élèves-normaliens" quelle que soit leur promotion.

On pouvait s'attendre à un accroissement du prix de revient de la formation d'un maître du fait de l'augmentation des bourses, des traitements des professeurs et de l'ouverture de nouvelles écoles normales, improductives les deux premières années. Mais le fait à signaler est l'importance de cette élévation du prix de revient. Elle est devenue excessive par suite de l'augmentation considérable des "déchets" de la production.

Des mesures s'imposent ; elles doivent consister à mettre en pratique des moyens efficaces pour éviter les abandons, les échecs et les "doublages" de classe. Nous les envisagerons ultérieurement (6° partie).

Résumé :

L'étude des effectifs a montré :

- 1) qu'il y a eu ces dernières années un effort certain de développement de l'Enseignement Normal, comme en témoignent l'augmentation des Etablissements et l'accroissement du nombre des élèves-maîtres.
- 2) cet accroissement des effectifs s'est effectué au détriment de la qualité, puisque, s'il y a toujours examen d'entrée, la presque totalité des candidats sont admis.
- 3) autre répercussion fâcheuse : l'augmentation des pertes d'effectifs (abandon échecs volontaires ou non, "doublages" de classe) dont le taux de 30 % est passé à 50 %.
- 4) Il en découle une augmentation du prix de revient d'un instituteur diplômé qui passe de 7000 à plus de 10.000 Livres Libanaises (3600 Dollars).

Troisième partie

Les besoins en instituteurs

Notre étude des besoins en personnel enseignant du primaire a été quelque peu délicate du fait de l'imprécision, ou même de l'absence de certaines statistiques. Trop souvent, nous avons été contraints d'avoir recours à des estimations qui peuvent avoir été soit sous-estimées, soit au contraire sur-estimées. Il reste que pour orienter un programme, il vaut mieux pouvoir se référer à une lumière, si faible soit-elle, que naviguer dans l'obscurité complète.

Nous envisagerons successivement trois plans :

- 1) un concernant la scolarisation complète en 10 ans des enfants de 6 à 15 ans (bien qu'ambitieux, un tel programme a été étudié à la suite d'un projet ministériel d'obligation scolaire de 6 à 16 ans).
- les autres concernant la scolarisation complète en 5 et 10 ans des enfants de 6 à 12 ans.

Données démographiques prévisionnelles :

Nous empruntons aux travaux de l'IRFED-LIBAN (1), les statistiques suivantes, relatives à la population scolarisable. Ces estimations sont basées sur les hypothèses suivantes :

- 1) Taux d'accroissement annuel de la population libanaise : 2,3 %
- 2) Population d'enfants de 6 à 15 ans (supposé constant) : 25% de la population totale.
- 3) population d'enfants de 6 à 12 ans (supposé constant) : 18 % de la population totale.

Année scolaire :	Population générale :	Population scolarisable	
		de 6 à 15 ans :	de 6 à 12 ans
63 - 64	1.700.000	445.000	320.000
64 - 65	1.819	455	327
65 - 66	1.861	465	335
66 - 67	1.904	476	343
67 - 68	1.948	487	351
68 - 69	1.992	498	359
69 - 70	2.038	509	367
70 - 71	2.084	521	375
71 - 72	2.132	533	384
72 - 73	2.181	545	393
73 - 74	2.232	558	402

Il convient maintenant de distribuer la population scolarisable entre l'enseignement privé et l'enseignement officiel.

Les établissements privés absorbent actuellement 40% environ de la population scolarisable. Nous pensons que l'enseignement privé pourra continuer à accueillir dans les années à venir une telle proportion de la masse des nouveaux élèves à scolariser, mais nous ne croyons pas qu'il puisse étendre son recrutement.

(1) Documents DES. 43 et 44 de Février 1963 (Annexes 3 et 4).

ment à une partie de la population de jeunes (non-scolarisés ou fréquentant des écoles officielles) issus de couches sociales économiquement moins favorisées.

Nous conviendrons, par conséquent, de répartir la population à scolariser de la façon suivante : 40% pour l'enseignement privé, 60% pour l'enseignement officiel ; ce qui nous donne les effectifs probables suivants :

	enfants à scolariser de			
	6 - 15 ans		6 - 12 ans	
	officiel	privé	officiel	privé
en 1968-69	299.000	199.000	215.000	144.000
en 1973-74	335.000	223.000	241.000	161.000

Nous pouvons maintenant envisager successivement les 3 plans :

- Plan décennal de scolarisation des enfants de 6 à 15 ans

(voir graphique 1, page 17)

Techniquement le problème est simple, il se ramène à ceci :

Actuellement l'enseignement officiel possède un effectif de 145.000 enfants de 6 à 15 ans. Dans 10 ans, cet effectif devrait être, dans le cadre d'un tel plan décennal, de 335.000. En 10 ans, les écoles officielles devraient ouvrir des classes à 190.000 nouveaux élèves, ce qui nécessite (à raison de 30 élèves par classe) 6330 nouveaux instituteurs.

Ainsi donc, si les écoles normales pouvaient assurer pendant 10 ans une production annuelle de 635 diplômés, non seulement l'accroissement annuel de la population scolarisable serait couvert, mais encore une partie des non-scolarisés pourraient avoir des maîtres.

Nous ne pensons ^{pas}/qu'un tel rendement moyen puisse être assuré. D'autant que si les abandons de poste, démissions et transferts restent aussi nombreux (voir page 6), il faut en outre prévoir annuellement quelques 200 à 250 instituteurs pour colmater les brèches dans les effectifs.

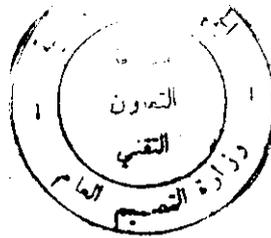
- Plan quinquennal de scolarisation des enfants de 6 à 12 ans :

(voir graphique 2, page 17)

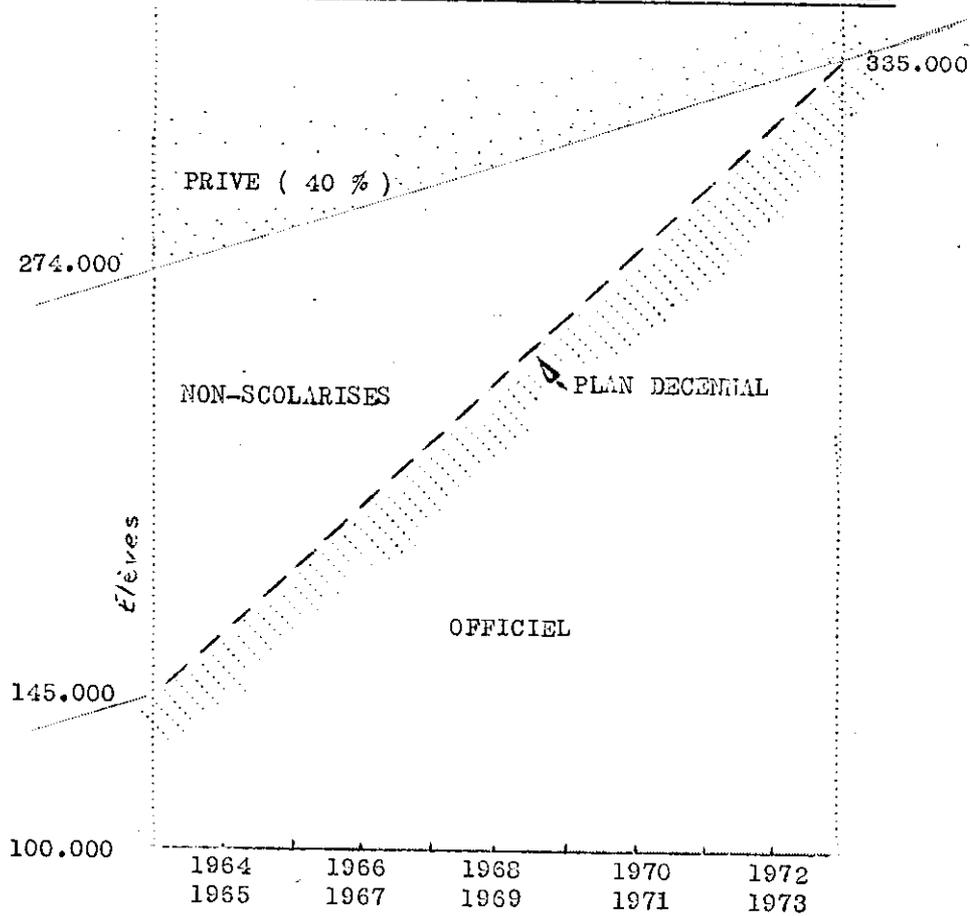
Dans le cas d'un plan de cinq ans pour la scolarisation des enfants de 6 à 12 ans, les effectifs des écoles officielles devront passer de 131.000 (chiffre actuel) à 215.000 (chiffre à prévoir pour 1968-69).

L'augmentation se chiffre à 84.000 élèves qui nécessiteront 2800 nouveaux maîtres, soit 560 par an.

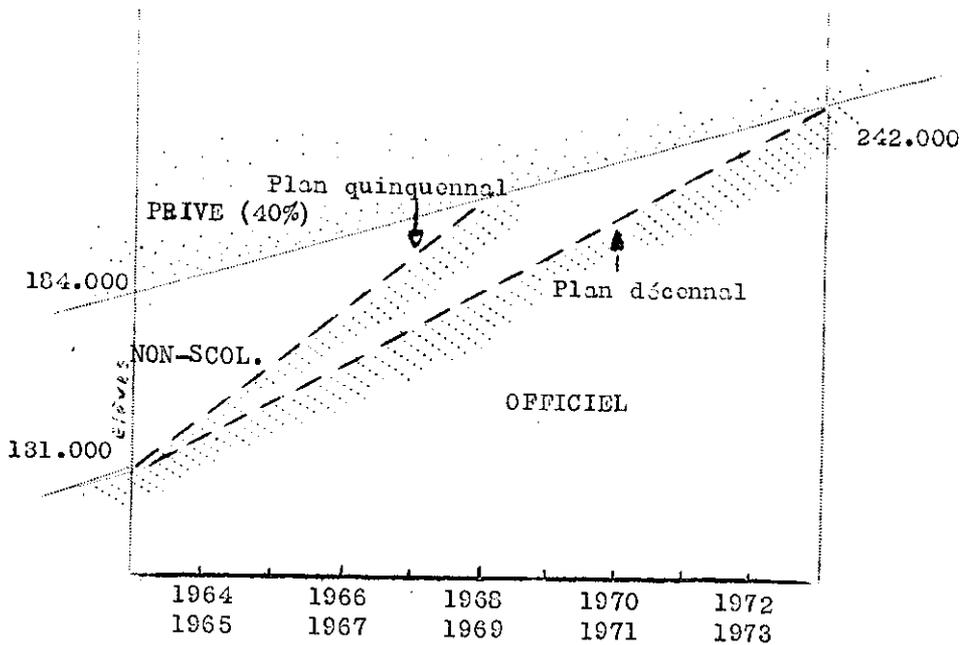
Bien qu'inférieur au précédent, ce chiffre dépasse encore les possibilités "de croisière" des écoles normales qui devraient pouvoir former chaque année, mais dans quelques années seulement, 450 ou 500 instituteurs diplômés.



Graphique 1 - Scolarisation des enfants de 6 à 15 ans



Graphique 2 - Scolarisation des enfants de 6 à 12 ans



Plan décennal de scolarisation des enfants de 6 à 12 ans

(voir graphique 2 page 17)

Selon un plan décennal moins abrupt, les effectifs passeraient de 131.000 (chiffre actuel) à 241.000 (chiffre probable pour 1973-74). Cela représente une augmentation décennale de 110.000 élèves qui auront besoin de 3670 maîtres.

Si l'on retient ce projet, les écoles normales devront donc "fournir" 370 maîtres par an.

Choix d'un plan :

Nous pensons :

- 1 - que dans le premier projet, il serait nécessaire de faire appel massivement à des brevetés sans formation pédagogique, solution dont il serait sage d'user modérément.

(Si l'on tient à la réalisation de ce plan ambitieux, il vaudrait peut-être mieux penser à un service civique obligatoire qui mobiliserait pendant un an tous les jeunes de 21 ans, soit pour aider à construire des écoles, soit pour y enseigner, soit enfin pour d'autres travaux d'utilité publique).

- 2 - Le second projet, assorti des réformes draconniennes, serait sans doute plus réalisable, mais son coût annuel (plus de 5 millions de Livres) nous incite à l'écarter définitivement.

- 3 - Reste le plan décennal de scolarisation des enfants de 6 à 12 ans qui présente les avantages suivants : il est plus économique (3,5 millions de Livres, alors que le budget actuel approche 3 millions), il exige un contingent annuel de nouveaux maîtres inférieur à la capacité maximale des Ecoles Normales, ce qui permettrait de pouvoir compenser les pertes en exercice par des normaux et limiter ainsi l'embauche d'instituteurs auxiliaires brevetés sans formation pédagogique.

Enfin sa progression plus douce s'adapterait probablement mieux au développement synchrone des constructions scolaires.

C'est pourquoi, nous nous arrêterons à ce plan dont nous allons maintenant analyser les modalités d'application.

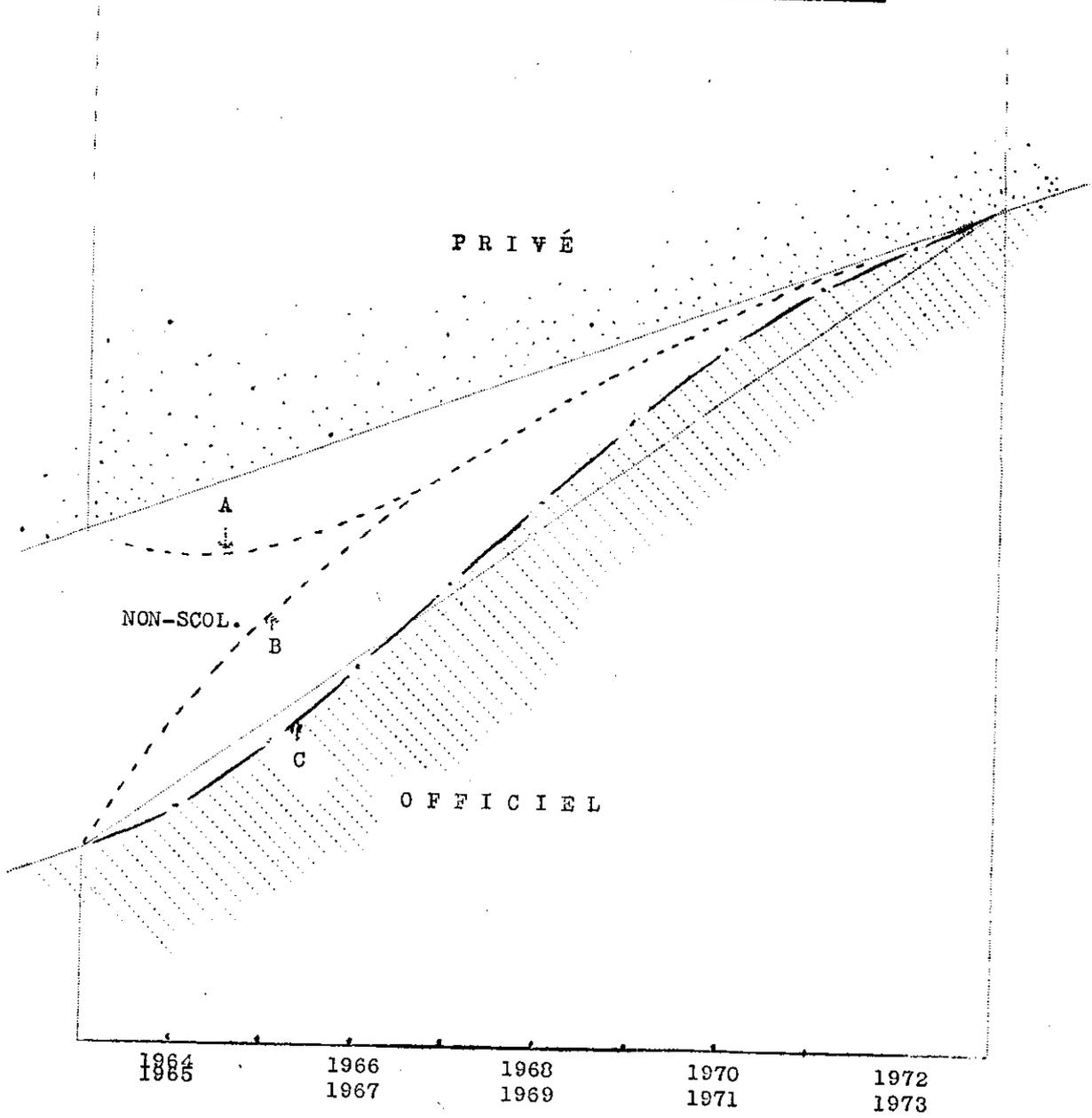
Stratégie du développement décennal (scolarisation 6-12 ans).

On peut tout d'abord, comme nous l'avons fait jusqu'ici, n'envisager que la progression régulière des effectifs de ce qu'ils sont à ce qu'ils devraient être.

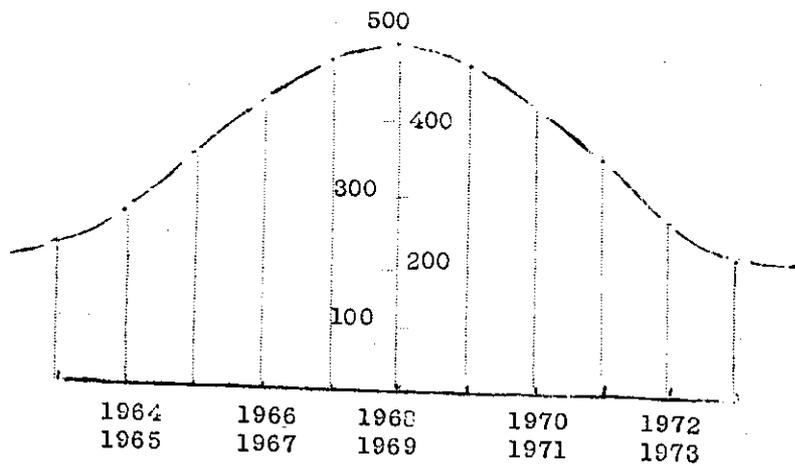
On peut également, selon une autre optique, considérer qu'il s'agit avant tout, non de passer d'un effectif global à un autre plus élevé, mais de réduire le plus rapidement possible la masse des non-encore-scolarisés. Dans ce cas, il faut envisager les trois hypothèses opérationnelles suivantes :

- 1) Confier à l'enseignement privé une part plus grande dans l'absorption des effectifs (voir courbe A du graphique 3, page 19). Nous avons précédemment indiqué pourquoi, en raison surtout du milieu socio-économique des non-sco-

Graphique 3 - Stratégie plan décennal (6-12 ans)



Graphique 4 : Répartition décennale de la "production" de 3630 instituteurs.



larisés, nous ne pouvons raisonnablement retenir une telle solution (1).

- 2) Prévoir une croissance accélérée du secteur officiel de l'enseignement primaire (courbe B) et par voie de conséquence une réduction plus rapide de la zone non-scolarisée.

Cette solution présente cependant un inconvénient majeur, elle exige dans les délais les plus brefs beaucoup de maîtres et beaucoup d'établissements scolaires, donc beaucoup plus d'argent.

- 3) C'est pourquoi nous nous sommes finalement arrêtés à une progression souple moins accélérée dans les premières années; plus rapide dans les 3^o, 4^o, 5^o et 6^o année, ralentie ensuite lorsque l'on se rapproche du plafond à atteindre (Cette progression est figurée par la courbe C du graphique 3).

Si elle présente l'inconvénient d'une résorption initiale moins rapide des non-scolarisés, elle a le grand avantage de permettre la mise en chantier progressive du plan prévu, avec un programme de constructions plus élaboré, et avec des maîtres plus qualifiés.

Voici donc quelle pourrait être la répartition théorique de la "production" décennale :

64-65	65-66	66-67	67-68	68-69	69-70	70-71	71-72	72-73	73-74	Total
250	340	420	480	500	480	420	340	250	200	3680

Elle correspond à la courbe représentée (graphique 4, page 19).

Cette progression des effectifs enseignants répondrait à l'absorption des effectifs figurée par la courbe en S pointillée du graphique 3. Cette courbe indique qu'en 1970-71, la scolarisation des enfants de 6 à 12 ans serait presque achevée.

Il convient ici d'attirer l'attention sur les points suivants :

.a) Les nombres ci-dessus indiqués ne sont que des références théoriques moyennes autour desquelles les nombres réels peuvent varier en plus ou en moins.

.b) Ils ne tiennent pas compte :

- du dédoublement des classes surchargées (difficiles à dénombrer)
- du remplacement des maîtres démissionnaires, retraités, décédés.
- des transferts d'instituteurs à d'autres ministères ou offices publics.
- de l'assistance du Liban aux pays étrangers en matière d'éducation.

(Rappelons qu'en 1953, nous avons dénombré 190 cas entrant dans les 3 dernières catégories, et leur fréquence s'accroît).

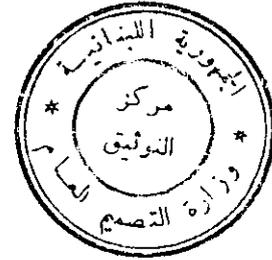
.c) Il faut garder présent à l'esprit que, si la situation reste ce qu'elle est actuellement, il faut prévoir l'admission de 130 à 150 candidats pour obtenir trois ans plus tard 100 normaliens diplômés.

.d) Un décret spécial interdisant d'envoyer des instituteurs cadrés dans les villages éloignés, il restera nécessaire de pourvoir de tels postes à l'aide de contractuels masculins, sans formation professionnelle.

(1) Rappelons que certaines écoles privées gratuites sont subventionnées par le gouvernement. Elles pourraient continuer à l'être si l'inspection et le contrôle pédagogique étaient plus efficaces.

٢٢٦٤ ٩١/١٤/٦٤

Centre de Recherches du Ministère de l'Education Nationale du Liban



LES INSTITUTEURS PUBLICS
ET LEUR FORMATION DANS LES ECOLES NORMALES

par E.J-P Valin

tome

2

Analyse qualitative:

- Les élèves-maîtres
- Leur formation

Recommandations

- Pour une réforme

UNESCO
Beyrouth
1964

وزارة التصميم العام
مركز الوثائق
الرقم 518/A
تاريخ الدخول

Diffusion limitée

Quatrième partie

Les élèves-maîtres

Une étude de la formation des instituteurs ne peut se limiter à des analyses statistiques d'effectifs ou de budgets. Si nous avons parfois jusqu'ici emprunté au vocabulaire de l'économiste ou du chef d'entreprise, nous sommes cependant restés conscients de ce que l'Education se fait par l'homme et pour l'homme.

C'est pourquoi, au delà des chiffres, mais à travers eux toutefois, nous allons maintenant "entrer dans l'humain".

Sous ce titre "Les élèves-maîtres", nous essaierons de décrire certaines caractéristiques moyennes socio-économiques, psychologiques et vocationnelles, qui nous permettront de comprendre et d'expliquer l'apprenti-instituteur.

Ces caractéristiques ont été dégagées à partir de trois sources d'information :

- 1) - une enquête effectuée à l'aide d'un questionnaire anonyme d'une cinquantaine de questions, sur les 172 élèves de 3ème année des Ecoles Normales Libanaises (1).
- 2) - un relevé des notes obtenues dans un test d'intelligence appliqué à ces élèves.
- 3) - des entretiens directs, à l'école normale avec ces mêmes élèves, ainsi que leurs idées exprimées librement par écrit dans une partie du questionnaire réservée à cette fin.

Nous ferons grâce au lecteur du compte-rendu intégral des 8600 réponses obtenues au questionnaire, des nombreux pourcentages extraits et des liaisons calculées. Nous présenterons seulement les statistiques les plus significatives, celles qui permettent le mieux d'esquisser les traits principaux d'une sorte de portrait-robot du normalien "moyen".

Nous voudrions, au préalable, répondre à quelques objections qui pourraient être soulevées d'un point de vue méthodologique.

- Pourquoi avons-nous choisi de procéder sur une seule promotion ?

L'ensemble des élèves des 3 années n'est pas homogène. Par suite de l'érosion des effectifs d'une part, de la décantation qualitative qui lui est étroitement liée, d'autre part, il n'est pas possible d'approcher le problème dans la dimension des 3 années considérées comme un tout. L'analyse a en effet révélé que les différences sont plus grandes entre les années successives d'une même promotion qu'entre les promotions successives d'une même année de scolarité.

(1) Nous remercions nos collaborateurs Magid ASSOUN et Ahmad SIDAWI qui se sont chargés de la traduction, de l'application du questionnaire et du dépeuillement des réponses.

- Pourquoi avons-nous centré l'étude sur le seul échantillon de 3^e année?

La raison est claire : si nous voulions suivre longitudinalement les sujets pendant toute leur scolarité, nous ne pouvions procéder ni sur les promotions précédentes (dont les élèves sont sortis de l'école en Juillet dernier) ni sur les suivantes (qui sont actuellement en première ou en seconde année).

Il en résulte que toute l'extrapolation des caractéristiques dégagées sur ce groupe doit être très prudente. Néanmoins, (quelques sondages et nos entretiens avec les professeurs nous l'ont confirmé), notre groupe d'étude constitue un échantillon représentatif de l'ensemble de la population des candidats au diplôme de l'Ecole Normale.

Origine socio-économique :

C'est le Liban-Nord avec son Ecole Normale de Tripoli qui fournira cette année (Juillet 1964) le plus d'élèves-maîtres au pays (35 %). Les effectifs de Tripoli présentent d'ailleurs la plus grande homogénéité géographique. Beyrouth, au contraire, reçoit surtout des élèves originaires du Sud (35 %), du Mont-Liban (26 %) et de la capitale même (19 %).

Le groupe familial de ces normaliens se compose de 7 à 10 personnes, vivant généralement dans des appartements ou des maisons de 4 ou 5 pièces.

Le père exerce, dans la plupart des cas, une petite profession manuelle ou un petit commerce peu rémunérateur. La proportion de rentiers, quoique faible, est cependant plus forte à Tripoli (21%) qu'à Saïda (7%) ou Beyrouth (3%). Il n'existe aucun cas de fils ou de fille dont le père exerce une profession libérale.

Fait à noter : 17 % de ces jeunes n'ont pas de soutien paternel. A Tripoli, une fille sur 3 n'a plus son père, ou bien celui-ci est infirme ou chômeur. Aussi n'est-il pas surprenant d'apprendre que dans ces familles, il y a peu de voitures (6 %) et peu de récepteurs de télévision (7 %). On y écoute beaucoup la radio, mais on lit peu les journaux.

La bourse d'étude est appréciée de ce milieu économique et social modeste. Les 3/4 de ces étudiants la versent intégralement aux parents, quitte d'ailleurs à puiser ensuite dans la caisse familiale leur argent de poche, lorsqu'ils continuent à vivre dans le foyer familial (70 %) (1).

En résumé, nous pouvons dire que les élèves-maîtres se recrutent dans un milieu socio-économique et culturel modeste, ou plutôt relativement modeste, car ces familles ont tout de même fait le sacrifice de mener les enfants jusqu'au niveau du Brevet. Ces jeunes gens et jeunes filles de 19 et 20 ans n'ont jamais encore participé -ou très peu- à

(1) 81 % à Tripoli dont presque toutes les filles rentrent chaque jour dans leur famille.

l'accroissement du revenu familial. Malgré leur bourse, ils restent des enfants à charge.

Orientation et motivations :

Le fait que 70% de ces jeunes ont obtenu le Brevet dans une école officielle vient encore confirmer nos hypothèses sur le niveau économique de leur milieu familial (1).

Pourquoi se sont-ils ensuite dirigés vers l'Ecole Normale ? Pour être instituteur, répondent-ils en majorité, mais on constate que cette "vocation" est davantage exprimée à Tripoli (60 %) qu'à Beyrouth (39 %) où les élèves semblent particulièrement intéressés par la bourse et les possibilités de préparer le Baccalauréat à l'extérieur de l'école.

Nous avons d'ailleurs signalé précédemment que les élèves de cette promotion étaient deux fois plus nombreux en première année (en 1962). Ce qui confirme le peu de consistance de leur vocation à l'enseignement.

En fait, leur ambition se situe plus haut : 92% préparent le Baccalauréat ou ont l'intention de le préparer, et 90 % déclarent qu'ils poursuivront des études supérieures. Ceci est très important, et il nous a été signalé que certains élèves ont été jusqu'à provoquer leur échec en fin de 1ère ou de 2ème année pour se consacrer entièrement à la préparation au Baccalauréat, ou, l'ayant obtenu, pour poursuivre des études supérieures.

Dans le même ordre d'idées, signalons encore que les absences aux cours étaient si nombreuses, il y a quelques années, qu'à partir de 1960, il a fallu prévoir, pour renforcer l'engagement psychologique, une série de notes mensuelles, non communiquées aux intéressés et qui interviennent au moment du passage en 2ème ou 3ème année en vue de l'obtention de la bourse.

Lorsqu'on les interroge sur les avantages du métier d'instituteur, beaucoup sont embarrassés. La plupart (70 %) émettent les clichés traditionnels et de longues phrases stéréotypées sur "l'accouchement des intelligences" et la "préparation de l'homme et du citoyen".

Ils sont beaucoup plus conscients des inconvénients de la profession : un élève sur trois (et surtout les jeunes gens) signale la modicité des traitements. La routine et la sclérose professionnelles, le "bourrage des cerveaux" sont évoqués dans 21 % des cas. L'administration, l'organisation de l'enseignement sont également mises en question (19 %).

Plus de la moitié semblent bien décidés à ne pas accepter un poste dans un village, et préfèrent faire la classe aux "grands". Tous

(1) L'école privée n'est pas à la portée de toutes les classes socio-économiques.

présenteront évidemment le diplôme de sortie, mais il en est 16 % à Beyrouth et 12 % à Tripoli qui regrettent d'être entrés à l'Ecole Normale.

De toute façon, qu'ils soient ou non satisfaits de leur orientation, ils espèrent à 30 % que plus tard leurs enfants ne choisiront pas ce métier, et voudraient bien qu'ils puissent entrer dans les carrières libérales. Les professions d'avocat, de médecin, d'ingénieur sont le plus souvent indiquées.

Il est donc certain, en définitive, que la vocation de ces futurs instituteurs, lorsqu'elle existe, est très peu consistante, particulièrement à Beyrouth et parmi les garçons. Ces jeunes ne manquent pas d'ambition, elle paraît même excessive pour beaucoup d'entre eux. S'ils se trouvent à l'Ecole Normale, c'est d'abord parce qu'ils n'étaient pas en mesure économiquement, socialement de choisir une autre voie scolaire ou professionnelle. Et s'ils préparent le Baccalauréat en marge de leur activité scolaire normale, c'est, soit pour envisager une autre profession plus lucrative, soit pour obtenir dans la profession enseignante une position pécuniairement meilleure.

Conditions de vie à l'Ecole Normale :

Comment vivent ces normaliens et normaliennes pendant l'année scolaire ? Où habitent-ils ?

- dans leur famille (66 %).
- en location, seul ou avec des camarades (27 %).
- chez des amis ou parents éloignés (7 %).

Parmi ces deux dernières catégories qui comprennent peu de filles beaucoup ne voient leur famille qu'une fois par mois.

Le repas de midi (il s'agit la plupart du temps d'un sandwich) se prend à l'école même pour les 3/4 des normaliens de Beyrouth. A Tripoli, par contre, 60 % mangent chez eux.

A l'exception de ceux qui louent un appartement, l'argent est employé à part égale pour le cinéma, dont les jeunes font grosse consommation, et pour les livres. Les déplacements quotidiens par taxis collectifs occupent une part d'importance moindre dans leur budget.

Que manque-t-il à ces élèves dans le cadre de leur vie scolaire ? Ils réclament presque tous un club, une amicale (70 %), une salle qui serait la leur, où ils pourraient se détendre, jouer aux cartes, au ping-pong, etc... (63 %). Ils seraient aussi très heureux de pouvoir faire partie d'une équipe sportive (football, basket, volley-ball).

Ils désireraient une bibliothèque mieux fournie, plus vivante, une cantine organisée et, bien entendu, une augmentation de leur bourse.

Chose curieuse, peu d'élèves réclament un internat. Il est vrai que ceux à qui l'internat serait le plus nécessaire, ont dû renoncer à l'Ecole Normale.

En résumé, ces jeunes voudraient trouver hors d'une salle de classe les structures d'accueil communautaires qu'ils n'ont pas. Ils sont élèves certes, mais ils voudraient se sentir plus largement, plus profondément "normaliens".

Caractéristiques psychologiques :

Quel est le niveau intellectuel des normaliens ? Il est difficile de répondre avec assurance à cette question qui exigerait une expérimentation fouillée.

Nous pouvons tout de même sur ce point, tirer quelques conclusions nuancées de la répartition des notes au test d'intelligence (1) que nous leur avons appliqué lors du concours d'entrée. Dans cette perspective, nous avons procédé à la distribution graphique de trois séries de notes au test :

- 1) la distribution des élèves entrés en 1ère année (promotion 1962-64)
- 2) la distribution des élèves de seconde année de la même promotion.
- 3) la distribution des élèves de 3ème année de la même promotion, c'est à-dire du groupe d'élèves ayant subi le questionnaire de notre enquête.

Evidemment, du fait des déperditions successives d'effectif, les courbes de fréquence se situent à des niveaux différents (voir graphique 1, partie supérieure, page 26). Il est également visible - et ceci nous intéresse davantage - que la diminution s'opère principalement au détriment des niveaux intellectuels faibles et moyens, comme le prouve l'amélioration sensible de la moyenne de niveau intellectuel mesuré par le test.

	Nombre d'élèves	Moyenne d'"intelligence" sur 20
candidats au concours	929	10 (2)
élèves de première année	369	11
élèves de seconde année	254	11,8
élèves de troisième année	182	12,2

Les déperditions d'effectifs s'effectuent donc surtout du côté des niveaux intellectuels moins élevés. Mais est-ce qu'elles s'effectuent uniquement de ce côté ? La courbe de fréquences des notes au test des élèves ayant quitté l'Ecole Normale en 1ère et 2ème années va nous permettre de répondre à cette question.

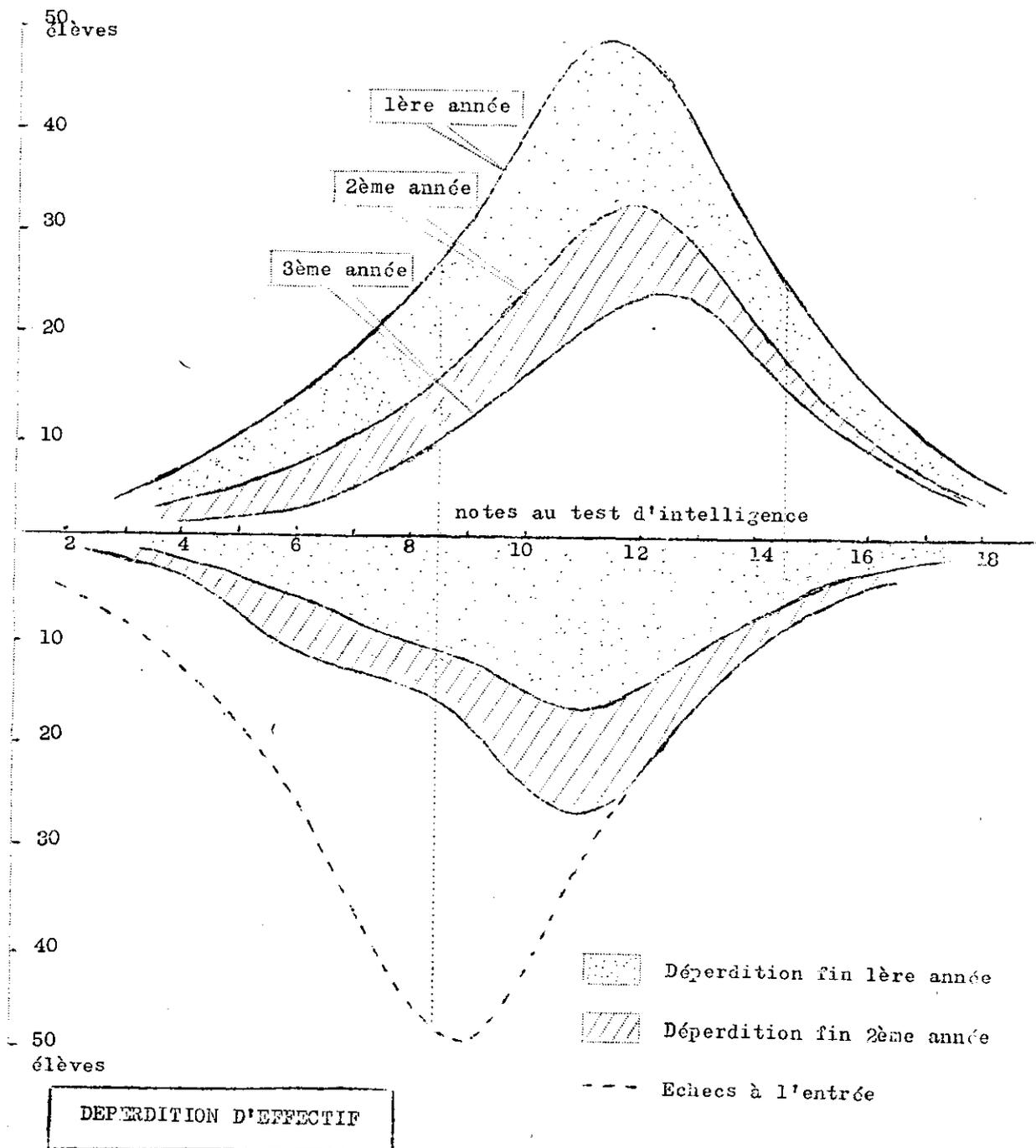
Cette courbe, visible dans la partie inférieure du graphique 1, page 26, indique que les déperditions s'effectuent à tous les niveaux d'intelligence, mais dans des proportions variables.

(1) Il s'agissait d'un test verbal et numérique comportant 6 sous-tests variés (analogies, séries, classifications, déductions, etc...) en langue arabe.

(2) par un artifice statistique.

Ecoles Normales

EROSION DES EFFECTIFS
Selon le niveau d'intelligence



Si l'on calcule les pourcentages d'échecs et de fuites à chacun des trois niveaux intellectuels indiqués ci-dessous, on obtient les pourcentages suivants :

- Faibles (notes au test inférieures à 8,5 sur 20)	61 %
- Moyens (notes au test comprises entre 8,5 et 14,5)	47 %
- Bons (notes au test supérieures à 14,5)	35 %

Les plus nombreux, qui se trouvent parmi les performances les moins bonnes au test, sont éliminés à la suite d'examen de passage insuffisant. La plupart des autres, intellectuellement meilleurs quittent l'école volontairement pour se consacrer à la préparation au baccalauréat ou bien, l'ayant obtenu, se dirigent sans plus attendre vers des études supérieures.

Il y a là d'importantes indications qui nous permettront tout à l'heure d'orienter notre recherche d'une solution à cette "fente" inquiétante des effectifs dans le sens d'une amélioration de la sélection à l'entrée, d'une part, et de l'alignement des programmes sur ceux du secondaire, d'autre part.

En ce qui concerne d'autres caractéristiques psychologiques, nous ne possédons pas d'éléments objectifs d'appréciation. Aussi nous contenterons-nous d'indiquer que nous avons été frappés par l'intérêt manifesté par ces élèves à propos de l'enquête (ils aiment qu'on se soucie d'eux) et par la technique du questionnaire (leur curiosité semble vive pour tout ce qui se situe hors de leur programme scolaire). Par contre, ils nous ont paru trop sensibilisés aux aspects formels et ont dans l'ensemble montré peu d'esprit critique et d'initiative.

Cinquième partie

La Formation dans les Ecoles Normales

Maintenant que nous connaissons les élèves, nous allons chercher à connaître la formation qu'ils reçoivent. Nous passerons successivement en revue : les programmes, la pédagogie et les résultats de l'enseignement à l'Ecole Normale.

Les programmes

Voici le tableau des horaires hebdomadaires pour chacune des trois années de scolarité :

	1ère année	2ème année	3ème année
Arabe	8	4	2
Français (1)	8	4	2
Histoire	1	1	-
Géographie	2	2	1
Inst. civique et morale	-	2	2
Psychologie de l'enfant (1)	-	2	2
Sociologie (1)	-	1	1
Mathématiques (1)	2	2	2
Physique (1)	2	1	2
Chimie (1)	2	2	1
Sc. Naturelles et hygiène (1)	3	3	2
Pédagogie (en arabe)	-	2	6
Pédagogie (en français)(1)	-	2	4
Arts ménagers	-	-	2 (F)
Musique	1	1	1
Peinture	1	1	1 (G)
Culture physique	1	1	1
Couture	1 (F)	1 (F)	1 (F)
Travaux manuels	1	1	1
Agriculture	1 (G)	1 (G)	2 (G)
	33	33	33

Ce tableau fait apparaître à la fois l'importance réservée aux disciplines générales (c'est une nécessité, étant donnée l'insuffisance des connaissances de base des élèves de 1ère année), et l'exigüité de la

(1) matières enseignées en français.

place occupée par la formation pédagogique (en principe 4 heures sur 33 en seconde année, et 10 heures en troisième année au cours de laquelle les normaliens sont plus préoccupés de leur examen de sortie que de leur apprentissage professionnel).

Ces programmes conçus principalement dans cette perspective de consolidation et de développement des connaissances primaires, n'ont pas répondu au but poursuivi par leurs auteurs. D'abord parce qu'ils sont appliqués généralement par des professeurs d'enseignement secondaire, ensuite parce qu'ils s'éloignent de la "voie royale" du Baccalauréat, visée de valeur de nos étudiants, enfin parce que, comme tous les programmes en général, ils sont exploités non pour eux-mêmes, mais dans l'unique perspective du diplôme final.

L'intérêt des élèves pour chacune des disciplines du programme est directement proportionnel à la pondération de l'épreuve considérée, dans l'ensemble de l'examen du diplôme (1). Il est vrai que la compétence, la valeur pédagogique et la personnalité du maître arrivent souvent à biaiser ce rapport dans un sens ou dans un autre.

Il est également certain que ces programmes, dans leur application plus que dans leurs textes, présentent une série de déséquilibres intra-disciplinaires.

- 1) C'est d'abord un déséquilibre entre l'historique et l'actuel (au détriment de ce dernier), un déséquilibre entre l'étranger et le national (Les caractéristiques libanaises ne sont pas suffisamment accentuées).
- 2) C'est ensuite un déséquilibre entre la théorie et la pratique, cette dernière étant beaucoup trop sacrifiée.
- 3) C'est enfin un déséquilibre entre les notions générales et les applications utilitaires. Ainsi, par exemple, en psychologie de l'enfant, l'enseignement s'attarde plusieurs mois sur le nourrisson et ne souffle mot des inadaptations ou troubles de développement scolaires, tels que la dyslexie.

La formation pédagogique :

Elle est progressive, mais très réduite. Les horaires ne réservent aucune heure de pédagogie en 1ère année, seulement 4 heures en seconde, et 10 heures en 3ème année. Encore faut-il considérer ce que ces chiffres recouvrent.

En seconde année, les élèves assistent à quelques leçons "modèles" (2) trop rares. En troisième année, chaque élève conduit lui-même en moyenne 1 ou 2 leçons-modèles. Sans beaucoup de conviction d'ailleurs

(1) Certains enseignements prévus sont même inexistantes ou exceptionnels (agriculture, travaux manuels, culture physique).

(2) L'école d'application est dans certains endroits très loin de l'École Normale et les élèves s'en plaignent. Dans d'autres, elle est inaccessible pour diverses raisons. Ailleurs, enfin, elle est inexistante.

puisqu'ils préfèrent réserver leur temps à la préparation du diplôme final.

On nous a d'ailleurs fait remarquer que les professeurs n'étaient pas recrutés selon des critères pédagogiques, qu'environ 10% d'entre eux n'avaient pas reçus de formation pédagogique et que beaucoup des enseignants des Ecoles Normales n'ont aucune idée de la pratique de l'enseignement primaire.

Pour être parfaitement objectif, il nous faut bien préciser que les horaires de pédagogie sont effectivement respectés, que la pédagogie est enseignée mais qu'il s'agit en grande partie d'un enseignement verbal, livresque et passif.

En bref, nous sommes conduits à cette conclusion que la formation telle qu'elle a été conçue, et telle qu'elle est pratiquée, ne répond pas pleinement aux buts qu'elle s'était proposés.

- 1) Du point de vue de la culture générale, les programmes n'étant ni parallèles, ni de niveau correspondant aux programmes secondaires, les normaliens ont le sentiment de recevoir une culture au rabais, un enseignement de seconde zone.
- 2) Ils n'aboutissent pas non plus à une formation professionnelle solide. Ce qui explique que beaucoup d'élèves-maîtres, peu attirés vers le métier d'enseignant, insuffisamment préparés à cette tâche, trouvent une échappatoire dans la préparation à un baccalauréat qui, pensent-ils, devrait leur ouvrir bien des portes. Quant aux autres, on comprend qu'ils puissent se trouver mal à l'aise devant leur première classe et qu'ils essaient de chercher ailleurs une autre activité pour laquelle ils ne seront pas davantage préparés.
- 3) Il n'y a pas, en fait, de formation différenciée pour les instituteurs d'écoles primaires et d'écoles complémentaires, pour les écoles rurales et urbaines, pour les écoles à classe unique et les écoles à cours homogènes.

La pédagogie de la formation :

Elle se distingue grosso modo par son caractère verbal, académique et livresque. Elle s'appuie sur la mémorisation stimulatrice du "savoir en conserve". Elle paraît d'autant plus abstraite qu'elle s'adresse à des intelligences plus perméables au concret. C'est une pédagogie à sens unique, allant du "donneur de cours" au "receveur de leçon" qui favorise beaucoup plus la passivité et la réceptivité de l'audition que l'action commune et le dialogue élève-professeur.

Il est certain que beaucoup de professeurs font un effort de mise à jour de leurs connaissances et de réflexion sur leur manière de les enseigner, mais il en est d'autres, encore trop nombreux, qui se soucient peu de la qualité et de l'actualité de leur enseignement. Tout se passe comme s'ils étaient davantage préoccupés de répondre aux termes de leur contrat.

Nous touchons là la source des maux. Certes nous ne prétendons pas que les contractuels soient seuls en cause, ni que tous le soient, mais il faut bien reconnaître que le système des contrats d'enseignement, beaucoup trop nombreux - ne favorise pas l'engagement psychoprofessionnel des bénéficiaires. Comment leur reprocher de ne pas de sentir "de la maison" et d'apparaître aux élèves comme les spécialistes de l'extérieur, le distributeur de connaissances loué à l'heure ?

Comment s'étonner que 47 % des élèves déclarent qu'aucun professeur ne les connaît ?

Il est certain qu'en l'état actuel des choses, l'École Normale ne peut se passer d'avoir recours aux contractuels. Il n'est pas non plus douteux qu'il est difficile, dans ces conditions, de constituer de véritables équipes de professeurs bien intégrés à l'établissement, de les réunir régulièrement pour harmoniser l'enseignement et faire le point des progressions, de programmer et préparer au laboratoire, à l'atelier, dans les classes d'application ou à la bibliothèque, des travaux pratiques et des travaux d'équipe dont les élèves éprouvent le plus grand besoin.

Quoi qu'il en soit, on ne peut pas dire qu'un tel milieu, une telle ambiance pédagogique soit d'une valeur formatrice exemplaire et d'une puissance "vocationnelle" tonifiante.

Les performances scolaires :

- 1) A l'entrée : Nous avons fait précédemment allusion à l'ambition de ces élèves qui nous a paru quelque peu excessive pour beaucoup d'entre eux. Ce qui vient étayer cette idée c'est que, parmi ces jeunes gens et jeunes filles de 20 ans (1), 56 % ont 3 ans et plus de retard scolaire.

Poussant plus loin notre analyse, nous avons pu retrouver, grâce à la complaisance de Monsieur Toufic Sabbagh, Directeur de l'enseignement Normal, les notes que ces mêmes élèves avaient obtenues trois ans auparavant au concours d'entrée.

Voici les moyennes sur 20 dans chacune des matières principales pour chaque école et pour l'ensemble des écoles :

	Beyrouth	Tripoli	Saïda	Zahlé	Ensemble
Arabe	10,4	9,7	11,3	10,2	10,4
Français	7,5	7,1	7,2	7,3	7,3
Math.	11,4	12,3	13,1	9,7	12,0
3 matières	9,8	9,7	10,5	9,1	9,9

(1) La moyenne d'âge est de 20 ans chez les normaliens, et 19 ans 5 mois chez les filles.

Le diagnostic est net. Ces élèves actuellement en 3^o année avaient obtenu à l'entrée des notes moyennes en arabe, passables en mathématiques, très faibles en français.

Saïda se distingue par ses moyennes de pointe en arabe et en mathématiques (1).

Tout cela n'est cependant pas brillant si l'on veut bien considérer qu'il s'agit d'un échantillon sélectionné par concours ! Ces performances peu exaltantes font que très peu d'élèves marquent en cours de scolarité une préférence pour ces matières essentielles. Par contre, un élève sur quatre déclare aimer soit la psycho-pédagogie, soit la littérature. Les mathématiques sont autant rejetées que préférées (28% pour et 29% contre).

- 2) De la 1ère à la 2ème année : L'accès en 2ème année s'effectue à la suite d'un examen de passage. Se présentent à cet examen de passage:
- a) les élèves réguliers de 1ère année.
 - b) les élèves qui viennent de doubler leur 1ère année.
 - c) quelques instituteurs en exercice, titulaires de Brevet,

ayant enseigné au moins deux ans dans une école officielle(2).

Cet examen de passage est purement scolaire.

Bien que les élèves aient souvent communication à l'avance des sujets proposés par les professeurs (ce qui limite avantageusement le bachotage préparatoire) bien que les candidats aient la possibilité de se réserver, par un examen semestriel en cours de 1ère année, un certain stock compensateur de points en excédent pouvant intervenir le cas échéant dans l'examen de passage, bien qu'ils bénéficient également de deux sessions (Juillet et Octobre), de sujets "au choix" (sauf en mathématiques), et d'épreuves de repêchage, le pourcentage des échecs est considérable. Près de la moitié n'atteignent pas la note moyenne nécessaire (10 sur 20 pour l'ensemble des épreuves) et 10 à 15 % obtiennent des notes éliminatoires (inférieures à 5 sur 20 dans certaines épreuves qu'il leur est permis de présenter une seconde fois).

Les échecs et les notes éliminatoires sont dus à une faiblesse générale du niveau scolaire, mais principalement en français et en sciences (matière enseignée en français, et à coefficient faible).

Sur les 40 à 50 % qui échouent, 30 à 35 % environ quittent l'Ecole Normale. Certains, si l'occasion se présente, obtiennent un poste d'instituteur en attendant le prochain examen de passage, où ils se retrouveront en compagnie des 15 à 20 % de redoublants, leurs anciens camarades de promotion.

(1) Mais ceci est probablement dû au fait que la capacité d'accueil de l'Ecole Normale de Saïda étant plus faible, le seuil de sélection est légèrement plus relevé.

(2) Décret du 18 Avril 1964

Ainsi donc, une promotion régulière perd 50 % de ses effectifs, mais s'accroît des redoublants de la promotion précédente, d'une part, et d'autre part, des candidats instituteurs en exercice, récidivistes ou non aux épreuves de passage. C'est pourquoi nos tableaux statistiques de la 1ère partie (pages 9 et 10) n'accusent qu'environ 30 % de perte de la 1ère à la 2ème année.

- 3) De la 2ème à la 3ème année : Aux candidats réguliers de seconde, s'ajoutent les redoublants et les candidats heureux de l'examen de fin de 1ère année qui ont quitté l'Ecole Normale pour exercer un an dans une école officielle.

Le processus de passage est le même. Les échecs plus nombreux en pourcentage (60 %) mais numériquement moins élevés puisque les effectifs sont réduits. La proportion des épreuves de repêchage s'accroît également (20 %) mais portent principalement sur les sciences et les mathématiques.

- 4) Examen final : En fin de 3ème année, l'examen de sortie s'adresse aux élèves réguliers, aux redoublants et à leurs camarades de l'examen de passage en 3ème qui ont préféré enseigner pendant un an dans une école officielle après avoir été reçus.

Les épreuves écrites portent sur :

Epreuves	Durée	Coefficient
Littérature arabe	3 heures	3
Littérature française	2 -	2
Mathématiques	2 -	2
Physique	1 h. 1/2	1
Chimie	1 h. 1/2	1
Sciences Nat. et hygiène	1 heure	1
Pédagogie en arabe	2 heures	2
Pédagogie en français	2 heures	2
Psychologie de l'enfant	2 -	2
Sociologie	1 heure	1
Morale	1 -	1
Géographie	1 -	1
Agriculture	1 -	1

Pour les autres matières dites "secondaires", les notes moyennes de l'année entrent en jeu. Seuls les candidats extérieurs à l'Ecole Normale subissent, sur ces matières, un examen oral.

La sélection de l'échantillon d'élèves, leur maturité, leur motivation plus grande, leur bachotage plus intense (1), et le système compliqué de pré et post compensations des notes font que les échecs sont peu nombreux (0 à 5 %).

Mais le diplôme n'est finalement ni l'attestation d'une culture générale secondaire, ni la garantie d'une formation pédagogique solide.

(1) Ce bachotage s'effectue au détriment de la préparation professionnelle proprement dite.

Sixième partie

Pour une réforme
des Ecoles Normales

Nous avons pu constater, au cours de notre approche du problème de l'entreprise "Ecole Normale", que l'on pouvait dégager certains facteurs de trouble fonctionnel, et que ces facteurs étaient en interaction plus ou moins étroite.

Nous allons maintenant pouvoir, en nous appuyant sur les données objectives de l'étude, tracer certains axes de réforme, préconiser certaines solutions curatives ou préventives, et nous rencontrerons également dans cette recherche constructive les mêmes interactions qui font que la formation des maîtres forme un tout structurel et fonctionnel, lui-même en liaison avec des variables psychologiques spécifiques et des variables socio-économiques et culturelles plus générales.

Les grandes lignes du projet :

La structure à élaborer doit répondre à deux impératifs :

- 1) Elle doit former des maîtres en nombre et en qualité suffisante ;
- 2) Elle doit les former le plus économiquement possible.

Contrairement à une opinion très répandue, ce n'est pas en augmentant le nombre des Ecoles Normales, dans leur régime actuel de fonctionnement que l'on résoudra le problème. L'inflation des établissements d'enseignement normal conduit inévitablement :

- à l'absence de toute sélection qualitative à l'entrée (Pour faire le plein, on accepte la totalité du "tout-venant" de seconde session, de valeur générale très médiocre).
- à une impossible multiplication des instructeurs pédagogiques compétents, déjà trop rares présentement.
- à une productivité médiocre par suite des déchets scolaires considérables et à un coût unitaire de production trop élevé.

A ces arguments, nous en ajouterons un autre d'ordre prospectif. Une fois accomplie leur crise de croissance, les Ecoles Normales devront produire régulièrement dans une dizaine d'années quelque 600 nouveaux maîtres par an. Or, dans le cadre du projet de réforme que nous allons exposer, les cinq Ecoles Normales actuelles devraient être en mesure d'assurer cette production. Pourquoi en ouvrir de nouvelles condamnées à plus ou moins longue échéance au sous-emploi ou à la fermeture ?

Au fond, il s'agit moins d'une crise de recrutement qu'un mal d'évaporation des effectifs : élèves trop faibles, les normaliens sont éliminés ; moins faibles, ils subissent l'attraction du baccalauréat.

Le remède tombe sous le sens : Préparons ces normaliens au Baccalauréat (1) et ils ne fuiront plus. Corrélativement nous aurons plus de candidatures (2), la sélection sera meilleure et les échecs moins nombreux.

Moins d'échecs, moins de fuites, c'est bien là, semble-t-il, le remède adapté.

Viennent ensuite les facteurs secondaires de la réforme qui recommandent :

- de drainer le plus possible de candidatures par une publicité bien conduite (Préparation avec bourse au baccalauréat).
- de placer le recrutement en Juillet, immédiatement après le Brevet, et non en Octobre, si l'on veut avoir des brevetés de bonne qualité, et ne pas accepter de candidats trop âgés.
- de ne tolérer aucun redoublement de classe après échec à l'examen de passage de fin d'année.
- de pratiquer des compensations annuelles par apports extérieurs à chaque niveau scolaire.

Les difficultés et les limites du projet :

Mais la transformation des Ecoles Normales en Ecoles Secondaires pour futurs instituteurs soulève deux séries de problèmes :

- 1) Où placer la formation professionnelle ? Impossible de la greffer sur les horaires secondaires normaux déjà suffisamment chargés (3). Il faut donc envisager une prolongation après le baccalauréat, de la présence des élèves-maîtres à l'Ecole Normale. Cette solution présente, au premier abord, un inconvénient : elle augmente le prix de revient d'un normalien diplômé. En seconde analyse cependant, on aperçoit l'intérêt économique que pourrait présenter une année exclusivement réservée à la formation pédagogique si l'on en ouvre l'accès aux bacheliers de l'extérieur susceptibles d'entrer en exercice l'année suivante.
- 2) Est-ce qu'une telle réforme, au lieu de résoudre le problème des fuites, ne le reporterait pas simplement au delà du Bac, c'est-à-dire au niveau de cette quatrième année de formation professionnelle ?

Il est à craindre, évidemment, qu'une fois obtenu le baccalauréat convoité, les normaliens désertent l'année suivante la section pédagogique.

Nous pensons néanmoins qu'il n'est pas impossible de fixer ces effectifs par une série de mesures appropriées telles que :

- . l'engagement par contrat décennal (ou quinquennal, selon les catégories d'élèves) : en cas de rupture de contrat, le normalien serait tenu de

(1) Certaines Ecoles Normales le font déjà plus ou moins ouvertement.

(2) Beaucoup de familles seront intéressées par la possibilité, unique au Liban, de préparer leurs enfants au baccalauréat avec l'aide financière d'une bourse.

(3) La conception hybride d'un "baccalauréat pédagogique" nous paraît tomber sous le coup des critiques adressées au système actuel (page 30)

restituer la bourse dont il a bénéficié plus, éventuellement, une amende calculée proportionnellement à ses années de présence à l'Ecole Normale.

• Une revalorisation de la profession enseignante par relèvement des traitements, organisation d'une hiérarchie de promotion, et une politique de considération pour la fonction d'éducateur.

• L'interdiction pour les normaliens bacheliers de ne pas rejoindre ou d'abandonner son poste pour s'engager dans des études universitaires autres que celles de l'Ecole Normale Supérieure. Pour se présenter au concours d'entrée à l'Ecole Normale Supérieure, il faudrait avoir effectivement suivi l'année de préparation pédagogique (4ème année d'Ecole Normale) et obtenu le diplôme professionnel qui la sanctionne. En marge de l'exercice de sa profession, tout instituteur restera libre de poursuivre les études qui l'intéressent.

3) A supposer le problème des fuites "après-Bac" résolu, ne peut-on pas craindre un déchet considérable en cours d'études secondaires supérieures ?

L'un des arguments les plus souvent opposés à notre projet a trait au pourcentage peu élevé de réussite au Bac-libanais, et on fait remarquer qu'en préparant les normaliens au Baccalauréat, nous diminuerons les fuites mais accroîtrons les échecs.

Un tel argument n'est valable que si l'on suppose l'égalité de niveau de l'ensemble des candidats bacheliers et du groupe des candidats bacheliers normaliens. Or, cette hypothèse n'est pas soutenable pour les raisons suivantes :

a) - Le taux de réussite au Baccalauréat 1ère partie (à partir d'un échantillon "tout venant" de candidats) était pour la 1ère session 1963 de 30% (Philo) et 40% (Math). Pour les deux sessions réunies, on obtient 57 % de bacheliers Math et 51 % de bacheliers Philo. Notons en outre, que les taux de réussite diffèrent selon la provenance des candidats.

- en provenance d'un établissement privé	
	étranger : 50 à 60% de réussite
	national : 45 à 50% environ
- en provenance d'un établissement officiel	: 45 à 50% environ
- candidats libres	: 10 à 15% environ

Les "candidats libres", qui constituent la lie du Baccalauréat libanais, n'existeront pas à l'Ecole Normale. De plus, celle-ci ne préparera que des candidats sélectionnés par le concours d'entrée. Nous pouvons donc raisonnablement escompter au départ une réussite de 60 à 65 % des normaliens au Baccalauréat complet.

b) - le remplacement annuel, en cours de scolarité, des normaliens rejetés par l'examen de passage, par de bons éléments extérieurs (non sélectionnés d'abord, puis sélectionnés par la suite) relèvera sensiblement et progressivement le niveau général moyen de chaque promotion

c) - le pourcentage de réussite devrait aussi, théoriquement, croître fur et à mesure que les promotions de normaliens de longue durée seront moins nombreuses au profit de la section de formation pédagogique des bacheliers. Si bien qu'en fin de compte, toute considération pédagogique mise à part, il n'est pas impossible que dans 5 ou 6 ans les taux de réussite des normaliens au baccalauréat voisinent 75 ou 80%.

4) Reste le double problème des conséquences des ponctions effectuées sur l'enseignement secondaire et de la réorientation des normaliens éliminés en cours de scolarité.

Les prélèvements opérés par l'école normale seront, au cours de la 1ère étape, plus importants dans les classes "inférieures" du secondaire et plus importants dans les classes "supérieures" au cours de la 3ème étape. Or, il se trouve que, dans l'immédiat, ce sont les effectifs des classes de 3ème et de 2nde secondaires qui sont les plus nombreux, et que, plus tard, par suite du développement de l'enseignement secondaire, le nombre de bacheliers augmentera régulièrement.

Tant au point de vue qualitatif que quantitatif, il n'est pas à craindre que les "importations" de l'Ecole Normale perturbent énormément le secteur de l'enseignement secondaire officiel et moins encore le privé.

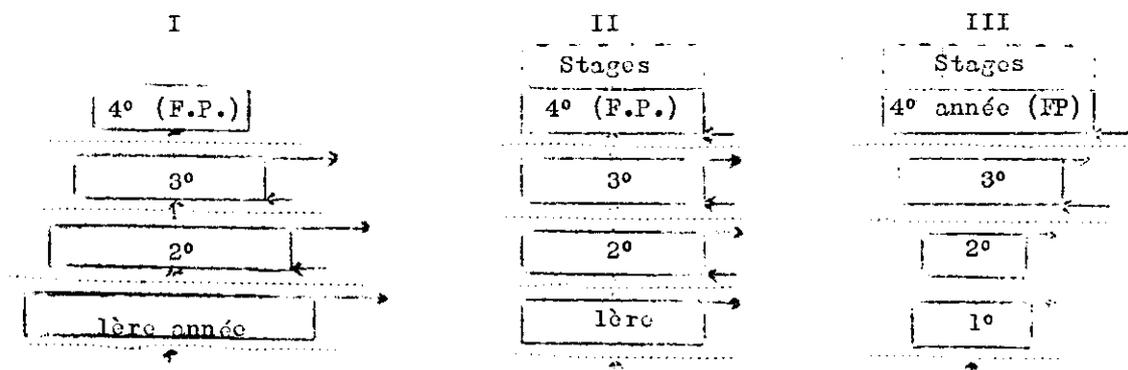
Le cas des normaliens éliminés en cours de scolarité est-il plus sérieux ? Il l'est certes, sur le plan de chaque individu rejeté. Et c'est sur ce plan qu'il convient de résoudre le problème : par une réorientation conseillée par le groupe des professeurs, assisté d'un conseiller psychologue, soit vers un autre établissement secondaire, soit vers l'enseignement technique, soit encore - plus rarement sans doute - vers un placement direct sur le marché du travail.

Et puis, les échoués accidentels auront toujours la possibilité de rejoindre plus tard l'Ecole Normale en 3ème ou en 4ème année, si leur valeur se consolide.

Structure projetée :

Elle comporte donc trois années de préparation au baccalauréat, et une année de formation professionnelle (avec plus tard une année de stages contrôlés).

Elle s'appuie sur un système de barrages, d'éliminations sans redoublement de classe et de compensations annuelles des échecs par des apports extérieurs. Chronologiquement, trois étapes sont à considérer :



1ère étape : période de sous-compensation des échecs annuels. Beaucoup d'élèves en première année, pertes non négligeables, compensations limitées, peu d'élèves en dernière année mais certainement davantage qu'actuellement.

2ème étape : Les apports extérieurs égalisent les pertes en cours de scolarité. Les élèves de 1ère année peuvent être moins nombreux donc meilleurs, les pertes diminuent nécessitant des compensations moins importantes et sélectionnées. Le nombre des diplômés est égal au nombre d'élèves entrés en première année.

3ème étape : Période de sur-compensation. Réduction des effectifs de la formation longue (qui seront d'excellent niveau parce que très sélectionnés). Echecs peu nombreux, larges apports extérieurs de bacheliers sélectionnés au niveau de la préparation au Baccalauréat (2ème partie) et au niveau de la formation professionnelle.

Les étapes se succéderont dans cet ordre, sans qu'il soit possible, ou s'en doute, de définir à l'avance, pour chaque niveau de la scolarité, le rythme de leur succession.

En fait, la situation dépendra du jeu souple d'une série de variables interdépendantes : entrées, déperditions, compensations, apports extérieurs (surtout au niveau du Baccalauréat). Cette dernière variable conditionne en priorité le rythme des mutations d'une étape à une autre. De l'importance numérique de l'apport prévu en bacheliers extérieurs, dépendra le jeu des changements synchrones des autres variables, en fonction des besoins du pays en instituteurs qualifiés.

On remarquera enfin que des stages contrôlés avec spécialisations "cours complémentaire" et "école primaire" sont prévus à partir de la seconde étape, au stade de la régularisation de la productivité

Analyse économique :

Mais pourquoi envisager une troisième étape ? Pourquoi ne pas s'estimer satisfait lorsqu'on aura atteint le stade de la régularisation, de la normalisation des effectifs ? C'est ici qu'intervient le point de vue de l'économiste.

Supposons que l'Ecole Normale ait à "produire" 1000 futurs instituteurs préparés à leur tâche, et envisageons le coût de cette production dans chacun des trois systèmes précédemment analysés :

- 1) - Dans la situation actuelle, l'érosion dégressive des effectifs impose l'admission de 2000 élèves en première année. Parmi ceux-ci, environ 1400 passent en seconde année et seulement 1000 en troisième. Ces 1000 diplômés auront nécessité 4400 élèves-années d'étude.
- 2) - Dans la solution de compensation continue, les 1000 diplômés pendant 4 ans "reviennent" à 4000 élèves-années d'étude.

3) - Dans le troisième système d'inflation progressive, les effectifs se décomposent par exemple de la façon suivante : 500 élèves en première année, autant en seconde, 700 en troisième et 1000 en quatrième. Soit au total, 2700 élèves-années d'étude.

Si l'on suppose constant le coût par élève d'une année d'étude (R) (1) tout au long de la scolarité, l'économie réalisée par le passage de la situation actuelle à la situation 2 est de 9%, malgré l'introduction d'une année d'étude supplémentaire de formation ; elle est de 32,5% lorsqu'on passe de la seconde à la troisième étape, ce qui, on en conviendra représente, pour l'Ecole Normale, une économie très appréciable.

Certains remarqueront qu'il s'agit là de considérations matérielles susceptibles d'irriter des éducateurs plus soucieux de formation que de production. Ils conviendront néanmoins que les conclusions de l'exemple ci-dessus demeurent dignes d'attention.

On peut aussi, d'un point de vue très pratique, s'inquiéter de l'importance des compléments d'effectifs nécessaires aux compensations, facteur essentiel de l'économie du système.

Considérant que d'une part, la bourse constitue un attrait incontestable, que, d'autre part, le nombre de bacheliers (candidats et diplômés) progresse plus rapidement que les débouchés professionnels offerts

(1) L'un des moyens les plus approchés de calcul de R (coût d'un élève-année) consiste à établir le tableau suivant des effectifs annuels de 3 promotions successives (de 4 promotions successives pour une scolarité de 4 ans), symbolisées par a,b,c, puis b,c,d, et c,d,e.

	Année scolaire x	Année scolaire (x + 1)	Année scolaire (x + 2)
élèves en 1ère année	n _{c1}	n _{d1}	n _{e1}
2ème année	n _{b2}	n _{c2}	n _{d2}
3ème année	n _{a3}	n _{b3}	n _{c3}
Ensemble	N _x	N(x + 1)	N(x + 2)
Budget	E _x	E(x + 1)	E(x + 2)

La bourse étant la même aux différents niveaux pour une année scolaire donnée, il est permis de partir de l'hypothèse de l'égalité du coût d'un élève quelque soit son niveau de scolarité et de déterminer R par la formule :

$$\frac{E}{N} = R$$

Pour la promotion c, on aura :

• en première année $R_{c1} = \frac{E_x}{N_x}$

• en seconde année $R_{c2} = \frac{E(x+1)}{N(x+1)}$

• en troisième année $R_{c3} = \frac{E(x+2)}{N(x+2)}$

L'ensemble de la promotion c revient donc à :

$$(R_{c1} \times n_{c1}) + (R_{c2} \times n_{c2}) + (R_{c3} \times n_{c3})$$

De là, il est aisé, connaissant le nombre de diplômés sortant de cette promotion, de calculer le coût moyen d'un diplômé. C'est ce mode de calcul que nous avons utilisé pages 13 et 14.

par l'économie du pays, est-il vraiment utopique d'imaginer que, sur un contingent annuel de 1200 bacheliers (1) quelques dizaines seront intéressés en 1966-67 par la fonction enseignante, et quelques centaines sur 1500 ou 1600 en 1970-71.

Qui sait si, dans une dizaine d'années ou même avant, lorsqu'on aura, par une politique efficace et soutenue, revalorisé la carrière de l'enseignement du triple point de vue social, économique, et culturel, la suppression des trois premières années d'Ecole Normale ne s'imposera pas?

Même si nous péchons par excès d'optimisme, la réforme préconisée a toute la souplesse requise pour s'adapter à toutes les éventualités statistiques. Toutes les situations intermédiaires sont possibles à chaque palier de scolarité, entre les trois étapes schématisées précédemment.

C'est l'importance numérique de l'apport compensateur ou excédentaire prévisible qui réglera la vanne d'admission en 1ère année (2). La réforme aura donc toute la souplesse requise. Le passage graduel d'un stade à l'autre s'effectuera sans heurt. Mais la manœuvre exige sur le plan de chaque établissement, des statistiques bien tenues et des personnes attentives à leur évolution.

Type de programme opérationnel :

Pour ces personnes, nous donnons à titre purement indicatif, page 41, un exemple graphique d'une évolution possible des effectifs, à partir des données de base du plan décennal présenté pages 18 et 19.

On y retrouvera sans difficulté, entre les paliers successifs des trois années, puis des quatre années de scolarité des promotions, les chutes correspondant aux déperditions et les remontées de courbe figurant les "importations". Il ne s'agit pas d'un tableau prévisionnel, destiné à être suivi avec rigueur. Rien ne permet dès maintenant d'assurer que l'évolution sera telle dans son contenu et dans son rythme. Si nous présentons ce planning de production, c'est parce qu'il nous paraît d'intérêt certain pour le responsable de l'entreprise "Ecole Normale". De plus, il permet les rapprochements nécessaires avec d'autres courbes de développement (enfants scolarisables, constructions scolaires, statistiques d'examens, budget, etc...).

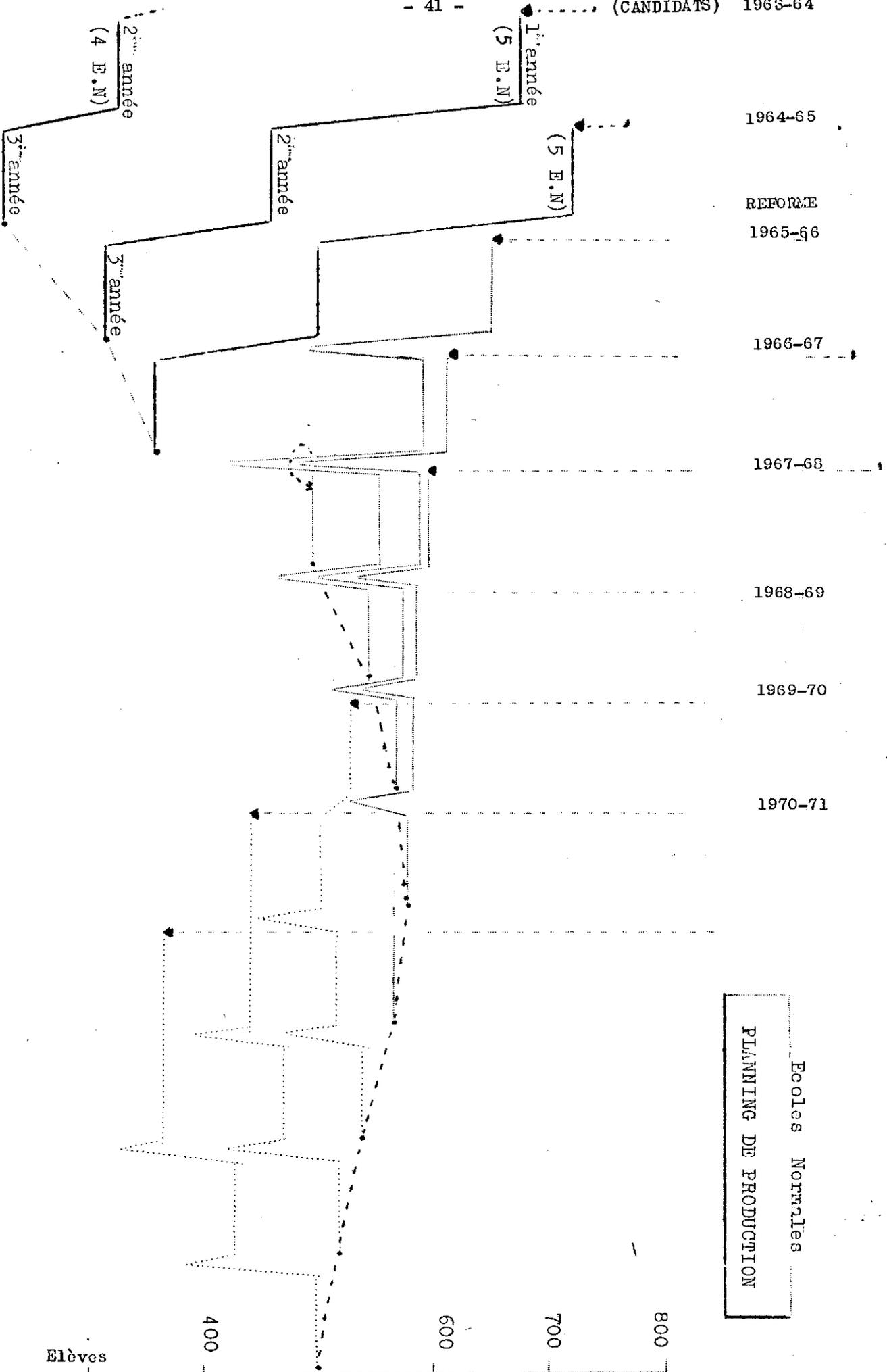
Ce mode de représentation illustre la plupart des commentaires qui ont précédé.

Un point cependant mérite quelques précisions. C'est la "soudure", c'est-à-dire l'année creuse qui se situe l'année suivant la dernière promotion d'instituteurs préparés en 3 ans, ou l'année précédant la 4ème année de la promotion "nouveau système".

Cette année-là marquera l'entrée en fonction de la section de forma-

(1) Les statistiques du Baccalauréat indiquent pour 1963 : 1060 bacheliers complets et 1963 bacheliers 1ère partie. (Bac. libanais seulement).

(2) Ceci implique une sujction du nombre des bourses attribuées aux effectifs décidés et non l'inverse.



tion pédagogique. Son contingent d'apprentis-instituteurs pourrait être composé en partie des élèves-normaliens n'ayant pas réussi au baccalauréat (lettres ou sciences), en partie de bacheliers provenant des secteurs privé et officiel, et complémentirement, de brevetés sélectionnés. A partir de cette année-là, l'appoint en instituteurs brevetés non-normaliens devrait rapidement diminuer.

Sélection des élèves normaliens :

Revenons au problème de recrutement sous l'angle qualitatif cette fois. Notre réforme prévoit :

1 - un concours d'entrée ouvert aux brevetés âgés de moins de 18 ans (1), et placé immédiatement après la 1ère session du Brevet (en Juillet). D'ailleurs, dans la mesure où le concours d'entrée porte sur le programme du Brevet et comporte les mêmes épreuves, ne pourrait-on pas réaliser l'économie de ce concours ?

Les notes obtenues au brevet par les candidats normaliens seraient communiquées au Jury d'Admission qui procéderait :

a) - au classement des candidats d'après le total des points obtenus au Brevet.

b) - Soit N le nombre d'élèves à admettre en 1ère année. On admettra d'office $\frac{90 N}{100}$, les meilleurs. Quant aux $\frac{20 N}{100}$ suivant, au classement, ils seront épurés à 50% à la suite d'un test d'intelligence et d'un entretien avec 3 membres du Jury (dont le Directeur de l'Ecole Normale) au cours duquel ils seront jugés sur le maniement de la langue arabe et de la langue française et sur leur aptitude à l'enseignement.

2 - Un examen de passage en seconde année : ouvert aux normaliens de 1ère année et aux candidats de l'extérieur justifiant d'un niveau scolaire équivalent.

3 - Le Baccalauréat 1ère partie servira d'examen de passage en fin de 2ème année. Les candidats extérieurs seront admis d'après les notes obtenues par eux au Baccalauréat 1ère partie (2).

4 - Le Baccalauréat 2ème partie : permettra de la même façon l'accès à l'année finale de préparation professionnelle (2).

5 - Un certificat d'aptitude pédagogique : sera délivré à l'issue de la 4ème année sur proposition des professeurs de la section de formation professionnelle.

Plus que quiconque, nous sommes conscients de la part d'aléa qui existe dans les examens. Mais nous savons aussi qu'au Liban et pour plusieurs années encore, les examens et concours restent le mode de sélection le moins subjectif. Nous recommandons néanmoins le recours au dossier sco-

(1) Il n'est pas permis dans une Ecole Normale de recruter des élèves ayant 3,4, et même 7 ans de retard scolaire.

(2) Les candidats extérieurs titulaires du bachelier contracteraient un engagement quinquennal, au lieu de décennal.

laire et aux moyennes annuelles chaque fois qu'il y aura à décider de l'admission ou du rejet des "cas-limites".

Corps professoral :

Nous avons précédemment insisté sur la nécessité de réduire massivement les contrats d'enseignement à l'Ecole Normale. Le Ministère ayant entendu notre appel, 67 professeurs cadrés permanents seront affectés aux Ecoles Normales en Octobre 1964, ce qui permettra de réduire d'autant le nombre des contractuels.

Les instituteurs de la section de formation pédagogique devront faire l'objet d'une sélection judicieuse portant moins sur les connaissances en pédagogie théorique qu'en pratique du métier. Plus que les diplômes universitaires, l'aptitude pédagogique et l'expérience de l'enseignement doivent être prises en considération. Il s'agit là d'un facteur essentiel de réussite du projet.

D'autres facteurs méritent une attention particulière. Nous nous contenterons de les mentionner : l'inspection et le contrôle pédagogique de l'enseignement normal, l'organisation de conseils des professeurs se réunissant chaque semaine sous l'autorité du Directeur, les réunions trimestrielles entre les professeurs des divers établissements, les conférences de perfectionnement, etc... Dans ce domaine, la personnalité du Directeur d'établissement joue, sans aucun doute, un rôle primordial.

Les programmes :

Les programmes des trois premières années seraient ceux des années correspondantes de l'enseignement secondaire à ceci près qu'ils seraient davantage orientés vers la future profession de ces apprentis bacheliers.

Cette prise de position n'implique pas que nous considérions ces programmes comme parfaitement adaptés au lieu et au temps. Mais la question sort du cadre de cette étude.

Quant à l'année de formation pédagogique, voici ce qu'elle pourrait être :

A - Pédagogie

1 - Pédagogie générale :

- Théorie : - L'éducation - Différentes conceptions.
- Légitimité de l'action éducative.
- Principe d'organisation rationnelle du travail appliqué à l'enseignement collectif.
- La préparation de la classe.
- L'interrogation.
- La manuel scolaire, sa place à l'école, son utilisation.
- Les cahiers d'élèves : différentes sortes, tenue, correction.
- les moyens audio-visuels : matériel didactique et auxiliaires audio-visuels.

- Répartition des élèves dans les classes.
- L'ordre et la discipline.
- L'appréciation et le contrôle du travail scolaire : composition, examen.
- L'utilisation du tableau noir et de l'ardoise.
- Les devoirs à domicile.
- Les sanctions et les récompenses.
- Le travail en équipe.
- Les centres d'intérêts.
- Les programmes et l'emploi du temps.
- La classe unique à plusieurs cours.
- L'éducation sexuelle, etc.....

Pratique : 1) Observation du milieu scolaire (toute l'année dès la rentrée).

Visites d'écoles modèles ou de classes expérimentales.

Séances d'observation à l'école annexe.

Les diverses observations d'ordre psychologique ou pédagogique seront consignées par les normaliens sur un cahier spécial imposé par le professeur.

2) Participation au travail scolaire (à partir de Novembre)

Observations complétées par des exercices pratiques, dont le but sera d'associer progressivement les normaliens au travail du maître : rédaction de fiches de préparation, correction de cahiers d'élèves, préparation à la fabrication de matériel, etc...

3) Exécution (à partir de Janvier) :

Les exercices tendront à donner progressivement aux normaliens, la maîtrise de la classe pendant un temps limité. Leçons d'essai et de démonstration dans les classes d'application - Stages.

2 - Pédagogie spéciale :

. Méthodologie de l'enseignement de la langue arabe.

du français.

du calcul.

de l'histoire.

de la géographie.

des sciences.

du dessin.

du travail manuel.

de la musique.

de l'éducation physique.

. Exercices coordonnés avec le programme de pédagogie pratique sus-mentionné.

- 3 - Histoire des institutions, doctrines et techniques pédagogiques :
- Histoire de l'Education : Grèce, Moyen-Age, 17^e et 18^e siècles, etc.
 - L' éducation des filles ; l'enseignement scientifique et technique.
 - Les grands auteurs : Locke, Rousseau et ses disciples, Pestalozzi, Fröbel.
 - Le mouvement pédagogique contemporain : Dewey, Kerchensteiner, Decroly, Ferrière, Montessori.
 - L'éducation dans le monde contemporain : France, Angleterre, USA, URSS, Suède, Allemagne.
 - L'éducation dans les pays arabes.
 - Naissance de l'instruction programmée (pédagogie cybernétique et machine à enseigner).
 - Organismes culturels internationaux : UNESCO, BIE, etc...
- 4 - Morale professionnelle :
- L'éducateur : sa mission, sa responsabilité.
 - Nécessité de maintenir et de développer sa culture générale et professionnelle.
 - Les obligations de l'instituteur public.
 - Les devoirs envers les élèves, les familles, les Municipalités, l'Etat.
 - Les devoirs envers les autorités scolaires.
 - Relations avec les collègues de l'école officielle et des écoles privées.
 - Groupements professionnels.
 - Vie privée et vie publique de l'instituteur.
 - Son rôle moral et social dans le développement de la commune.
- 5 - Législation, organisation, administration scolaires :
- Structure et organisation des divers enseignements officiels et privés.
 - Etude des lois, décrets, arrêtés, circulaires concernant l'enseignement général et technique professionnel du premier degré.
 - Exercices de correspondance administrative.
 - Direction, promotion, inspection, mutation, etc...
 - Bâtiments scolaires et annexes, mobilier et équipement des écoles.
 - Hygiène scolaire.

B - Psychologie et sociologie scolaires

6 - Psychologie de l'enfant et de l'écolier (1) :

Théorie :

- L'enfant et l'adulte.
- Développement somatique, sensori-moteur, intellectuel, social sous l'angle de la psychologie génétique (on insistera sur le dévelop-

(1) Les leçons s'appuieront sur des illustrations et exemples tirés de la vie scolaire.

pement de l'intelligence et les étapes de la logique).

- Développement de la personnalité sous l'angle de la psychanalyse.
- Les facteurs du développement : hérédité et milieu (Insister sur le rôle du milieu).
- Les méthodes : l'observation, l'examen clinique, la méthode expérimentale et les tests.
- Les phases et les crises du développement (Insister sur la période scolaire 5-14 ans).
- Les troubles du développement scolaire : retardés, arriérés, handicapés, physiques et mentaux, dyslexiques, dysorthographiques, etc. caractériels et délinquants.
- Bases psychologiques de l'orientation scolaire et professionnelle.

Pratique :

- Observations d'enfants présentant des difficultés scolaires.
- conduite d'un entretien psychologique avec un enfant.
- Démonstration de tests individuels et collectifs.
- Analyse de cahiers ou de travaux d'élèves anormaux.
- Discussion sur des cas d'orientation scolaire, etc...

7 - Psycho-sociologie de la classe et de l'école (1) :

Théorie :

- Les faits sociaux : caractères généraux.
- Les méthodes des sciences sociales (enquêtes, statistiques, sociométrie, dynamique des groupes).
- La classe en tant qu'unité scolaire :
 - . notions de statistiques scolaires - effectifs.
 - . évaluations du rendement scolaire (sociologie).
 - . analyse sociométrique d'une classe.
 - . relations classe-maître.
- ; formation des équipes de travail, fonctionnement démocratique
- L'école en tant que milieu scolaire : relation classe-classe, grands et petits, filles et garçons.
- L'école et la famille : relation parents-maîtres.
- L'école et la profession : l'orientation sous l'angle des débouchés professionnels et du Plan.
- L'école et la commune : activité post et péri-scolaires.
- Rôle de l'école dans le développement économique et social.
- Influence des grands moyens de communication : télévision, cinéma, illustrés, etc...

Pratique :

- Observation de classe : relations collectives, comportements de groupe ; les leaders et les effacés, etc...

(1) Les leçons s'appuieront sur des illustrations et des exemples tirés de la vie scolaire.

- Petites enquêtes- sociométriques, statistiques d'âge , de notes scolaires, des tests, etc...
- Expériences d'auto-gestion de la classe, démonstrations de conduite de réunion, etc...

C - Compléments de culture générale

- Langue arabe : grammaire et littérature contemporaines.
- Langue française : grammaire et littérature contemporaines.
- Histoire et géographie régionales.
- Etude du milieu.
- Travaux personnels d'enquêtes économiques et sociales.
- Education physique et sports.
- Travaux manuels : bois, fer, reliure, appareils mécaniques et électriques simples, agriculture et élevage (pour les garçons) - Arts ménagers et couture (pour les filles).
- Dessin et éducation artistiques
- Questions actuelles d'ordre scientifique, artistique, littéraire.
- Mouvement économique et social du monde moderne.

D - Activités péri-et post-scolaires

- Les diverses formes d'association,
- Les groupements internes à l'Ecole Normale.
- Les techniques de culture populaire :
 - . technique audio-visuelle,
 - . technique d'art dramatique,
 - . technique d'éducation artistique,
 - . Techniques musicales,
 - . organisation et fonctionnement des bibliothèques scolaires et populaires,
 - . techniques d'entraînement mental,
 - . formation des moniteurs de colonies de vacances (éventuellement).

HORAIRE HEBDOMADAIRE DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE (1 an)

	: Théorie :	Pratique :
Pédagogie générale	1 heure	} 2 heures
Pédagogie spéciale	2 heures	
Leçon d'essai		1 heure
Histoire de l'éducation	1 heure	
Morale professionnelle et Législation , Adminis- tration.....	1 heure	
Psychologie de l'enfant et de l'élève.....	1 heure	1 heure
Psycho-sociologie de la classe et de l'école.....	1 heure	1 heure
Arabe (grammaire-littérature).....	1 heure	
Français (grammaire - littérature).....	1 heure	
Histoire - Géographie locales.....	---	1 heure ---
Arithmétique - Pédagogie du calcul	1 heure	
Sciences physiques et naturelles - Etude du milieu naturel.....		---
Travaux pratiques (Sciences d'observation et sciences appliquées.....		1 heure
Culture générale (conférences par prof. spécialisés du dehors, exposés par les élèves, etc...).....	1 heure	
Dessin (3h. par quinzaine)	--	1 heure 1/2 --
Musique (3 h. par quinzaine).....	--	1 heure 1/2 --
Travaux manuels		2 heures
Agriculture (garçons)		2 heures
Arts ménagers - couture (filles).....		2 heures
Activités sociales et post-scolaires.....		2 heures
Education physique, sports		3 heures
Instruction civique, préparation militaire ou défense civile, secourisme.....		---
	<u>Total</u>	<u>= 34 heures</u>

Est-il nécessaire d'ajouter que l'application d'un tel programme, nettement orienté vers la pratique professionnelle, implique la présence d'une école d'application contiguë à chaque Ecole Normale, une école-modèle qui soit à tout point de vue un modèle d'école !

Méthodes pédagogiques :

Le programme n'est pas, ne doit pas être une fin en soi. Son but est moins d'inculquer une certaine somme de connaissances que d'apprendre à se servir des instruments de la connaissance. Il prépare à une profes-

sion et non pas à un examen de fin d'études. Il aide à la personnalisation optimum de chaque individu par rapport à son intégration dans la collectivité, c'est-à-dire la classe, l'école, la ville ou la région, la nation, la communauté humaine. Dans cette orientation, les méthodes et techniques d'enseignement général et professionnel doivent répondre, à l'Ecole Normale, à certaines conditions d'ordre culturel, intellectuel, psychologique et social.

- 1) - L'enseignement doit s'appuyer sur certaines données de la psychopédagogie moderne et viser au développement des cadres logiques de la pensée. L'observation et l'expérimentation doivent être le point de départ vers le symbolisme et l'abstraction ; la pratique conduisant à la théorie et la théorie prenant appui sur la pratique.

- 2) - Il doit, en second lieu, se greffer sur les intérêts et les motivations des élèves. L'adaptation de l'enseignement au temps et au lieu est un facteur de symbiose entre l'école et la vie. Si nous voulons intéresser les normaliens, il faut que l'Ecole Normale conserve des attaches avec leur milieu, que celui-ci ne ^{lui} soit ni extérieur, ni hétérogène. Ce milieu est à la fois spatial et temporel. Il est géographiquement libanais et présentement moderne.

Localiser l'enseignement et l'actualiser, c'est à la fois développer et activer les intérêts de ces jeunes.

- 3) - Il doit encore s'implanter dans des tendances sociales et des besoins collectifs. L'éducation moderne requiert que l'éducateur soit, non plus un émetteur d'informations devant une collection d'individus plus ou moins réceptifs, mais un "conducteur-participant" dans une équipe de travail appelée "classe".

Sur le plan de l'établissement, il est également souhaitable de créer et d'animer en commun et démocratiquement des structures de groupe (troupe artistique, équipes sportives, etc...), de susciter un "esprit de corps", d'intégrer davantage l'étudiant à la collectivité "normalienne". Dans cette perspective, nous n'hésitons pas à recommander l'internat dans les Ecoles Normales.

- 4) - Il doit enfin être orienté vers des fins professionnelles, préparer non des bacheliers ou des diplômés normaliens, mais des enseignants à l'aise dans leur classe, aimant leurs élèves et leur profession, faisant preuve d'initiative professionnelle, du désir de se perfectionner, de se réaliser pleinement en tant qu'homme et en tant que formateur d'hommes.

Facteurs psycho-socio-professionnels :

Nous en arriverons tout naturellement à considérer des facteurs plus profonds, plus indirects, mais non moins importants, de la réforme. Toute réforme est vouée à l'échec si elle ne prend pas en considération les facteurs humains qui la sous-tendent.

- 1°) du point de vue psychologique : des vocations d'instituteur peuvent être préparées par une information bien conduite et une orientation au niveau de la classe préparatoire au brevet, par une publicité intelligente au moyen de la presse, de la radio, de la télévision et surtout par une valorisation de la fonction enseignante.
- 2°) Cette valorisation socio-économique exige, à la fois, des augmentations du traitement de base, des avantages matériels (logement dans les villages éloignés), l'extension et l'aménagement des organismes de sécurité sociale (assurance-maladie et assurance-retraite), et d'une façon plus générale, une politique de considération de la fonction enseignante, responsable du "capital-cerveau" du pays.
- 3°) Mais cette revalorisation et cette reconsidération doivent se justifier sur le plan de la profession. C'est pourquoi, il importe de développer et de stimuler :
 - . Le perfectionnement des maîtres en exercice (revue, conférences pédagogiques, visites d'écoles, leçons-modèles, etc...), l'élargissement et la réglementation des possibilités de promotions et de spécialisations.
 - . L'intégration de l'instituteur dans des groupements professionnels (syndicats, amicale des anciens de l'Ecole Normale) et son contrôle plus étroit (inspections et conseils pédagogiques, sanctions et récompenses).

Conclusion :

La réforme de l'Ecole Normale est un tout. Toute amputation ou modification d'une de ces parties entraîne inévitablement des répercussions ou des modifications touchant d'autres parties qui lui sont liées. Ce n'est qu'à toutes les conditions réunies, avec le consentement de tous et une volonté générale de faire plus et mieux, que le Liban d'aujourd'hui aura l'éducation qu'il mérite, c'est-à-dire en fin de compte, le Liban uni et développé de demain.

E. J.-P. VALIN

Mai 1964

S O M M A I R E

Tome 1 : ANALYSE QUANTITATIVE	
- AVANT-PROPOS	page 1
- 1ère partie : LE PERSONNEL ENSEIGNANT DES ECOLES PRIMAIRES	- 3
. Le personnel enseignant des écoles primaires officielles	- 3
. Traitement et avancement des instituteurs	- 5
. Fluidité du personnel enseignant	- 6
. Quelques caractéristiques de la profession	- 6
. Répartition géographique de la scolarisation	- 7
- 2ème partie : LES EFFECTIFS DES ECOLES NORMALES	- 8
. Les élèves	- 9
. Recrutement	- 10
. Déperdition en cours de scolarité	- 10
. Redoublements de classe	- 11
. Le personnel enseignant des Ecoles Normales	- 11
. Le budget	- 13
. Résumé	- 14
- 3ème partie : LES BESOINS EN INSTITUTEURS	- 15
. Données démographiques prévisionnelles	- 15
. Plan décennal de scolarisation des enfants de 6 à 15 ans	- 16
. Plan quinquennal de scolarisation de 6 à 12 ans	- 16
. Plan décennal de scolarisation de 6 à 12 ans	- 18
. Choix d'un plan	- 18
. Stratégie du développement décennal (6-12 ans)	- 18
Tome 2 : ANALYSE QUALITATIVE ET RECOMMANDATIONS	
- 4ème partie : LES ELEVES-MAITRES	- 21
. Origine socio-économique	- 22
. Orientation et motivations	- 23
. Conditions de vie à l'Ecole Normale	- 24
. Caractéristiques psychologiques	- 25
- 5ème partie : LA FORMATION DANS LES ECOLES NORMALES	- 28
. Les programmes	- 28
. La formation pédagogique	- 29
. La pédagogie de la formation	- 30
. Les performances scolaires	- 31
- 6ème partie : POUR UNE REFORME DES ECOLES NORMALES	- 34
. Les grandes lignes du projet	- 34
. Les difficultés et les limites	- 35
. Structure projetée	- 37
. Analyse économique	- 38
. Type de programme opérationnel	- 40
. Sélection des élèves	- 42
. Corps professoral	- 43
. Les programmes	- 43
. Méthodes pédagogiques	- 48
. Facteurs psycho-socio-professionnels	- 49
- CONCLUSION	- 50